

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL**  
**DU 22 JANVIER 2007**

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 11 janvier 2007, accompagnée d'un ordre du jour comportant 101 objets et d'un ordre du jour complémentaire de 4 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 42 présents

Présidence de Mme HOUDART, Bourgmestre faisant fonction  
M. MILLER, M. BIEFNOT, M. MARTIN, M. SAKAS, M. DUPONTJ.P.,  
Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, M. DEPLUS, Échevins  
M. BARVAIS, Président du CPAS  
~~M. BEUGNIES, M. DIRUPO, M. BAILLY~~, M. COLLETTE, Mme OUALI,  
M. DEBAUGNIES, Mme KAPOMPOLE, Mme COLINIA, M. ROSSI, M. VISEUR,  
M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, M. DE PUYT, M. MANDERLIER,  
M. LECOCQ, M. MERCIER W., Mme. POURBAIX, Mme MERCIER A.M.,  
M. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, M. DUQUENNE, M. HAMBYE, M. MUZALIA  
WENDASUBIA, Mme NAHIME, Mme BRICHAUX, Mme JOB, M. TONDREAU,  
Mme HOCQUET, M. JACQUEMIN, M. DUPONT X., M. BRESART,  
Mme BOUROUBA, Mme PREVOT, Mme. DEJARDIN, M. TOUBEAU, Conseillers  
et M. Bernard VANCAUWENBERGHE, Secrétaire communal

Mme HOUDART, Bourgmestre ff. : Si vous le voulez bien, on va commencer nos travaux. Permettez-moi tout d'abord de signaler le retard de M. Elio DI RUPO ainsi que M. Eric BAILLY. Le procès-verbal est disponible ici sur la table ; si des personnes souhaitent le regarder avant la fin de la séance, et je me dois également de vous signaler qu'il y a quelques points qui sont remis. A savoir, le 23<sup>ème</sup> objet j), 28<sup>ème</sup> objet, le 68<sup>ème</sup> c), le 76<sup>ème</sup>, le 77 et le 79, le 98 et le 100 d2) dans le huis clos.

1<sup>er</sup> objet : Prestation de serment d'une personne de confiance pour assister un Conseiller communal dans l'accomplissement de son mandat. Secrétariat CC

Mme HOUDART, Bourgmestre ff. : Ce premier point appelle la prestation de serment d'une personne de confiance pour assister un Conseiller. Il s'agit donc de Mme Isabelle CORNEZ qui est l'épouse de M. MERCIER et qui doit donc prêter serment au même titre que les Conseillers communaux. Elle aura à assumer la tâche, à l'instar des Conseillers communaux, elle a tous les droits et doit aussi faire preuve de toutes les réserves d'un Conseiller communal. Mme Isabelle CORNEZ, pourriez-vous avoir la gentillesse de prêter le serment constitutionnel ?

Mme Isabelle CORNEZ : Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du peuple belge.

Mme HOUDART, Bourgmestre ff. : Je vous remercie Madame et je vous donne acte de votre prestation de serment et je vous installe donc en qualité de personne de confiance de M. le Conseiller communal MERCIER.

ADOPTÉ à l'unanimité – 1e annexe

2<sup>e</sup> objet : Communication au Conseil communal de l'arrêté du 21 décembre 2006 du Collège provincial du Hainaut validant la désignation des membres du Conseil de l'Action sociale. Secrétariat CC

ADOPTÉ à l'unanimité – 2e annexe

3<sup>e</sup> objet : Fixation du montant des jetons de présence au Conseil communal. Secrétariat

ADOPTÉ à l'unanimité – 3e annexe

4<sup>e</sup> objet : Commissions. Changement entre deux Conseillers communaux dans les Commissions du Développement Territorial et du Logement et des Sports et des Fêtes. Secrétariat

ADOPTÉ à l'unanimité – 4e annexe

5<sup>e</sup> objet : POLICE-CIRCULATION

a) Délégation donnée au Bourgmestre en matière d'ordonnance de police. GEP 6002/OD

ADOPTÉ à l'unanimité – 5e annexe

b) Ghlin, rue de la Garenne. Réglementation de la circulation et du stationnement. GEP 6002/64/35

ADOPTÉ à l'unanimité – 6e annexe

c) Jemappes, rue Henri Tournelle. Création d'un emplacement pour personnes handicapées. GEP 6002/J/112

ADOPTÉ à l'unanimité – 7e annexe

d) Mons, Place de la Grande Pêcherie. Création d'une zone de stationnement payant, de parkings riverains et pour personnes handicapées. GEP 428

ADOPTÉ à l'unanimité – 8e annexe

- e) Création de passages pour piétons dans diverses rues à Cuesmes, Ghlin, Havré, Nimy et Jemappes. GEP 6002/OD

ADOPTE à l'unanimité – 9e annexe

- f) Cuesmes, rue de la Liberté. Création d'un emplacement pour personnes handicapées. GEP 6002/C/54

ADOPTE à l'unanimité – 10e annexe

- g) Mons. Allée des Bouleaux. Création d'un emplacement pour personnes handicapées GEP 6002/389

ADOPTE à l'unanimité – 11e annexe

- h) Mons, rue des Capucins. Création d'une zone de stationnement pour motos. GPE 6002/60

ADOPTE à l'unanimité – 12e annexe

- i) Ghlin, rue du Marais à Criquelions. Réglementation de la circulation. GEP 6002/GH/52

ADOPTE à l'unanimité – 13e annexe

6<sup>e</sup> objet : Modification d'appellation de voie publique à Mons : rue du Marché au Bétail devient la rue des Droits de l'Homme. Décision. 2<sup>e</sup>

M. COLLETTE, Conseiller : Mme le Bourgmestre, je fais l'intervention à la demande de la Cour qui n'a d'autre auxiliaire de justice comme interprète dans notre Conseil que moi, ce n'est donc pas par parti pris qu'elle m'a choisi comme porte parole mais uniquement en raison de cette autre qualité. Votre Collège propose au Conseil d'adopter, contrairement à l'avis négatif de la Commission de Toponymie et de Dialectologie, Commission Royale de surplus, comme appellation de la rue de l'ancien Marché au Bétail, la rue des Droits de l'Homme qui convient, me semble-t-il, bien mieux au siège de la Haute Juridiction de notre Ville. Bien sûr, ce n'est peut-être pas historiquement correct, mais, ma foi, que pouvait-on choisir de mieux. Marché au Bétail, ce n'est d'ailleurs qu'une appellation très récente parce que le marché au bétail s'est installé à cet endroit au 18<sup>ème</sup> siècle, c'était d'ailleurs le marché aux chevaux avant d'être le marché au bétail. Faut-il revenir plus haut, on serait tombé sur la place à chiens alors convoquer les justiciables à la Place à Chiens, ce n'était pas meilleur. Revenir plus haut, ce serait aboutir à l'Impasse des Clarisses mais à une époque où on enlève les crucifix dans les salles d'audience, c'est quand même un petit peu difficile de revenir

sinon au Bon Dieu au moins à un de ses saints. Aussi, je pense que le Conseil communal appréciera que l'on ait fait cette entorse à l'histoire et à l'archéologie et que l'on veuille reconnaître que la Justice dans ce pays est le premier et le dernier rempart des droits de l'homme. Je vous remercie.

ADOPTE à l'unanimité – 14e annexe

7<sup>e</sup> objet : Amendes administratives – procédure de médiation – engagement d'un médiateur via la Politique des Grandes Villes. Cabinet Bourg. CB/001/07

Mme MERCIER, Conseillère : Madame la Présidente, je reconnais que nous avons bien discuté de ce point en Commission mais après l'avoir relu, ce point, je souhaiterais approfondir l'un ou l'autre aspect de la question. Que pourra exactement faire ce médiateur puisqu'il ne peut sanctionner. Que faut-il avoir commis comme incivilité pour passer devant le médiateur ? Enfin, c'est une proposition de l'Etat fédéral qui prend à sa charge le médiateur, sommes-nous certains qu'il en sera toujours ainsi et que d'ici quelques années, cela ne nous reviendra pas ici à Mons, la commune de Mons devant rétribuer ce médiateur. Voilà, ce sont les trois questions que je voulais vous poser.

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : Comme le point l'indique bien, ce sont des amendes administratives. Et donc, cette médiation est obligatoire pour les mineurs de plus de 16 ans, comme on vous l'a expliqué en Commission mais également on peut l'étendre aux personnes majeures. Et cette procédure de médiation n'a aucun rapport avec la médiation pénale déjà existante en matière pénale et vous devez savoir que ce médiateur pourra donc être amené à exercer ses fonctions pour d'autres communes, dans l'arrondissement judiciaire qui en feraient la demande mais il sera donc recruté par la Ville de Mons et aura donc ses bureaux à la Ville de Mons car chef-lieu de l'arrondissement. Et le partenariat avec d'autres communes sera donc formalisé par certaines conventions. Et donc ici on vous demande de marquer votre accord sur la convention qui est proposée par le Fédéral. Et le paiement est donc fait par le Fédéral.

Mme MERCIER, Conseillère : Je peux dire encore un mot, s'il vous plaît ? J'ai bien compris tout cela, j'ai assisté à la Commission. Quand on dit qu'il s'agit d'amendes administratives, mais qu'ont-ils fait comme incivilités pour aboutir à cela, par exemple.

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : C'est ce qui est prévu dans la Charte du respect de l'autre. Les tags, par exemple.

Mme MERCIER, Conseillère : Alors, quand on dit que les autres communes, 17 ou 18 communes vont envoyer ceux qui ont commis également des incivilités, je suppose que ce médiateur va pouvoir faire face à tous ceux qui vont se présenter devant lui. J'espère qu'il en aura le moins possible mais enfin...

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : Pour l'instant, c'est un par arrondissement, on ne sait pas, dans le futur il y en aura peut-être plusieurs par arrondissement, il y aura un état des lieux qui sera fait, on verra en avançant mais je pense que c'est une opportunité que l'on doit saisir et je pense qu'on doit, bien entendu, accepter cette proposition puisque en plus il n'y a pas de coût pour la commune puisque c'est un coût qui est pris par le Fédéral.

Mme MERCIER, Conseillère : Oui, ça va. Je suis plus persuadée encore que la semaine passée.

ADOPTE à l'unanimité – 15e annexe

8<sup>e</sup> objet : SERVICE INCENDIE – acquisition de matériel d'incendie avec l'aide financière de l'Etat – Programme d'acquisition pour la période 2002 – 2007 – modification Service Incendie

ADOPTE à l'unanimité – 16e annexe

9<sup>e</sup> objet : Qualicité. Modifications des statuts et du règlement d'ordre intérieur. Approbation. Manag. Organ. Qualicité

ADOPTE à l'unanimité – 17e annexe

10<sup>e</sup> objet : Projet Phasing out – Parcours Interprétation Exposition - Requalification du Musée des Beaux-Arts – lot 4 : signalétique d'orientation.

Projet revu

Information au Conseil de la décision du Collège communal du 06.12.2006

3<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> E/2006.SUB.771.221/TO

ADOPTE à l'unanimité – 18e annexe

11<sup>e</sup> objet : Phasing out – Mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la requalification du Musée des Beaux-Arts

Approbation de l'avenant n°2 3<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> E/2003/772.170.01/AB/TO

ADOPTE à l'unanimité – 19e annexe

12<sup>e</sup> objet : ASBL « PARENTHÈSE » (projet M.A.S.S. Mons). Compte et bilan de l'exercice 2005. Approbation. Gestion f. C/C2005/ASBL/025

ADOPTE à l'unanimité – 20e annexe

13° objet : ASBL « PARENTHÈSE » (projet M.A.S.S. Mons). Budget de l'exercice 2006. Approbation. Gestion f. C/B2006/ASBL/027

ADOPTE à l'unanimité – 21e annexe

14° objet : ASBL « LE MANÈGE.MONS ». Budget de l'exercice 2006. Approbation. Gestion f. C/B2006/ASBL/025

ADOPTE à l'unanimité – 22e annexe

15° objet : Subsidés de toute nature accordés par le Collège communal. Approbation. Gestion f. C/Subventions

ADOPTE à l'unanimité – 23e annexe

16° objet : Octroi de subventions sous forme d'aides de toute nature – critères d'attribution et obligations. Gestion f. C/octroi de subventions

ADOPTE à l'unanimité – 24e annexe

17° objet : Matériel informatique pour la bibliothèque de Jemappes. Ratification de la décision de Collège du 3.10.2006. Culture 6760B

ADOPTE à l'unanimité – 25e annexe

18° objet : CPAS. Vote de deux douzièmes provisoires pour l'exercice 2007. Approbation. Gestion f. CPAS/Tutelle

ADOPTE à l'unanimité – 26e annexe

19° objet : Vote d'un 2° douzième provisoire Gestion f.

ADOPTE à l'unanimité – 27e annexe

20° objet : Information au Conseil communal des emprunts et escomptes de subsidés soumis à la décision du Collège communal du 16 novembre 2006 au 31 décembre 2006 pour l'administration centrale. GF EXTR/CD123

ADOPTE à l'unanimité – 28e annexe

21° objet : Avances provisionnelles. Mise à la disposition d'un agent d'une avance provisionnelle complémentaire d'un montant de 500 € portant le total de l'avance provisionnelle à 1.000 €. GF BVBG/2006.12.22

ADOPTE à l'unanimité – 29e annexe

22° objet : Remploi de fonds à concurrence de 902,16 € destiné à financer l'acquisition d'emprises. Gestion f. 6944

ADOPTE à l'unanimité – 30e annexe

23° objet : FABRIQUES D'ÉGLISE

- a) Sacré Cœur à Mons. Modification budgétaire n°1 - ex 2006  
Avis. Gestion f. 79004

ADOPTE à l'unanimité – 31e annexe

- b) Ste Elisabeth à Mons. Modification budgétaire n°1 - ex 2006  
Avis. Gestion f. 79005

ADOPTE à l'unanimité – 32e annexe

- c) St-Remy à Cuesmes. Modification budgétaire n°1 - ex 2006  
Avis. Gestion f. 79006

ADOPTE à l'unanimité – 33e annexe

- d) St-Martin à Hyon. Modification budgétaire n°1 - ex 2006.  
Avis Gestion f. 79008

ADOPTE à l'unanimité – 34e annexe

- e) Ste-Waudru à Cibly. Modification budgétaire n°1 - ex 2006.  
Avis Gestion f. 79009

ADOPTE à l'unanimité – 35e annexe

- f) St-Denis en Brocqueroye à Obourg. Modification budgétaire n°1 –  
ex 2006. Avis. Gestion f. 79011

ADOPTE à l'unanimité – 36e annexe

- g) St-Ghislain à Harmignies. Modification budgétaire n°1 - ex 2006  
Avis. Gestion f. 79015

ADOPTE à l'unanimité – 37e annexe

- h) St-Martin à Harveng. Modification budgétaire n°1 - ex 2006.  
Avis. Gestion f. 79016

ADOPTE à l'unanimité – 38e annexe

- i) St-Martin à Jemappes. Modification budgétaire n°1 - ex 2006  
Avis. Gestion f. 79020

ADOPTE à l'unanimité – 39e annexe

- j) St-Martin à Maisières. Modification budgétaire n°1 - ex 2006  
Avis Gestion f. 79021

REMIS

- k) St-Vincent à Mesvin. Modification budgétaire n°1 - ex 2006  
Avis. Gestion f. 79022

ADOPTE à l'unanimité – 40e annexe

- l) St-Brice à Nouvelles. Modification budgétaire n°1 - ex 2006  
Avis Gestion f. 79023

ADOPTE à l'unanimité – 41e annexe

- m) St-Symphorien à St-Symphorien. Modification budgétaire n°1 – ex 2006.  
Avis. Gestion f. 79024

ADOPTE à l'unanimité – 42e annexe

- n) St-Amand à Spiennes. Modification budgétaire n°1 - ex 2006  
Avis. Gestion f. 79025

ADOPTE à l'unanimité – 43e annexe

- o) Notre Dame de Messines à Mons. Modification budgétaire n°2 – ex 2006.  
Avis Gestion f. 79001

ADOPTE à l'unanimité – 44e annexe

- p) Ste Waudru à Mons. Modification budgétaire n°2 - ex 2006  
Avis. Gestion f. 79002

ADOPTE à l'unanimité – 45e annexe

- q) St-Nicolas en Havré à Mons. Modification budgétaire n°2 - ex 2006  
Avis. Gestion f. 79003

ADOPTE à l'unanimité – 46e annexe

- r) St-Martin à Obourg. Modification budgétaire n°2 - ex 2006.  
Avis Gestion f. 79010

ADOPTE à l'unanimité – 47e annexe

- 24° objet : SYNODE DE L'ÉGLISE PROTESTANTE UNIE DE BELGIQUE  
A JEMAPPES. Modification budgétaire n°2 - ex 2006. Avis. Gestion f. 79027

ADOPTE à l'unanimité – 48e annexe

- 102° objet : Garantie-ouverture de crédit à l'ASBL Royal Albert-Elisabeth Club  
de Mons. Gestion f.

ADOPTE à l'unanimité – 49e annexe



103° objet : Garantie-ouverture de crédit à l'ASBL Mons-Hainaut-Sponsoring.  
Gestion f.

ADOPTE à l'unanimité – 50e annexe

25° objet : Cuesmes, rue Hector Delanois – Aliénation de l'emplacement de parking n°  
20. Cellule foncière RF/MDB

ADOPTE à l'unanimité – 51e annexe

26° objet : Cuesmes, rue Hector Delanois – Aliénation du garage n° 14.  
Cellule foncière RF/MDB

ADOPTE à l'unanimité – 52e annexe

27° objet : Aliénation de l'emplacement de stationnement n°8 du parking couvert Rachot  
à Mons Cellule foncière RF/MV

ADOPTE à l'unanimité – 53e annexe

28° objet : Acquisition de l'immeuble sis à Mons, Chasse Montignies n°18  
Cellule foncière RF/MV

REMIS

29° objet : Acquisition de parcelles de terrain sises à Jemappes, cadastrées ou l'ayant été  
lieu dit « Champ des Préeelles », comme pâture section B n°1080 M pour une  
contenance de 65 ares 68 centiares, n°1102G comme bâtiment sur et avec terrain sis rue  
Docteur Wolkas pour une contenance de 76 centiares et n°1102 N d'une contenance de  
1 hectare 35 ares 59 centiares et ce, dans le cadre de la stabilisation foncière des terrains  
de football  
Cellule foncière RF/MV

ADOPTE à l'unanimité – 54e annexe

30° objet : Mons. Quartier Rachot. Modification de l'alignement. Procédure  
d'incorporation dans le domaine public. Cellule foncière RD/MAS

ADOPTE à l'unanimité – 55e annexe

104° objet : Bail emphytéotique RAEC Mons : Modification Cellule foncière

ADOPTE à l'unanimité – 56e annexe

105° objet : Bail emphytéotique Dexia Union Mons-Hainaut : Modification  
Cellule foncière

ADOPTE à l'unanimité – 57e annexe

31<sup>e</sup> objet : ASBL « ECOMONS ». Prolongation de la garantie par la Ville d'une ouverture de crédit de 420.000 euros, à durée déterminée (jusqu'au 30 juin 2007).  
Gestion f. Garantie/Ecomons

ADOPTE à l'unanimité – 58e et 59e annexes

32<sup>e</sup> objet : ASBL « R.A.E.C. MONS ». Budget des exercices 2006 (2e semestre)-  
2007 (1<sup>er</sup> semestre). Approbation. Gestion f. C/B2006-2007/ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 60e annexe

33<sup>e</sup> objet : ASBL « F.C. OBOURG ». Budget des exercices 2006 (2<sup>e</sup> semestre)-  
2007 (1<sup>er</sup> semestre). Approbation. Gestion f. C/B2006-2007/ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 61e annexe

34<sup>e</sup> objet : ASBL « PROCESSION DU CAR D'OR » - Mons. Compte del'exercice  
2005. Approbation. Gestion f. C/C2005/ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 62e annexe

35<sup>e</sup> objet : ASBL « PROCESSION DU CAR D'OR » - Mons. Budget de l'exercice  
2006. Approbation. Gestion f. C/B2006/ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 63e annexe

36<sup>e</sup> objet : ASBL « A.F.C. CUESMES » - Compte de l'exercice 2004. Approbation.  
Gestion f. C/C2004/ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 64e annexe

37<sup>e</sup> objet : ASBL « C.M.S.J.L. » - Compte et bilan de l'exercice 2005. Approbation  
Gestion f. C/C2005/ASBL/027

ADOPTE à l'unanimité – 65e annexe

38<sup>e</sup> objet : ASBL « C.M.S.J.L. » - Budget de l'exercice 2006. Approbation.  
Gestion f. C/B2006/ASBL/029

ADOPTE à l'unanimité – 66e annexe

39<sup>e</sup> objet : ASBL « CASTOR CLUB DE MONS » - Compte de l'exercice 2003.  
Approbation. Gestion f. C/C2003/ASBL

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

39 OUI : MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P,  
Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mlle OUALI, M.  
DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL  
BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER,

LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, M. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, MM. DUQUENNE, HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, M. TOUBEAU, Mme HOUDART.

3 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT

ADOPTE – 67e annexe

40° objet : ASBL « CASTOR CLUB DE MONS » - Budget de l'exercice 2004.  
Approbation. Gestion f. C/B2004/ASBL

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

39 OUI : MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, M. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, MM. DUQUENNE, HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, M. TOUBEAU, Mme HOUDART.

3 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT

ADOPTE – 68e annexe

41° objet : ASBL « CASTOR CLUB DE MONS » - Compte de l'exercice 2004.  
Approbation. Gestion f. C/C2004/ASBL

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

39 OUI : MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, M. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, MM. DUQUENNE, HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, M. TOUBEAU, Mme HOUDART.

3 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT

ADOPTE – 69e annexe

42° objet : ASBL « CASTOR CLUB DE MONS » - Budget de l'exercice 2005.  
Approbation. Gestion f. C/B2005/ASBL

M. COLLETTE, Conseiller : Abstention du groupe Ecolo sur les budgets et comptes qui sont présentés avec 2, 3 ou 4 ans de retard.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

39 OUI : MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, M. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, MM. DUQUENNE, HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, M. TOUBEAU, Mme HOUDART.

3 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT

ADOPTE – 70e annexe

43° objet : ASBL « CASTOR CLUB DE MONS » - Compte de l'exercice 2005.  
Approbation. Gestion f. C/C2005/ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 71e annexe

44° objet : ASBL « CASTOR CLUB DE MONS » - Budget de l'exercice 2006.  
Approbation. Gestion f. C/B2006/ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 72e annexe

Entrée de Messieurs BAILLY et DI RUPO : 44 présents

45° objet : Adhésion de la Ville de Mons à la centrale d'achat d'énergie suite à la libéralisation des secteurs de l'électricité et du gaz. 3° DB/2007/01.AL

M. VISEUR, Conseiller : C'est le point qui concerne l'adhésion de la Ville de Mons à une centrale d'achat d'énergie suite à la libéralisation du secteur de l'électricité et du gaz. Alors, la première remarque qu'il faut faire c'est que cette libéralisation est particulièrement néfaste pour les pouvoirs publics et en particulier pour les villes puisque, auparavant, en échange du monopole obtenu par Electrabel, celui-ci fournissait l'électricité pour l'éclairage public à des conditions tout à fait favorables pour les communes. Evidemment, à partir du moment où on libéralise, Electrabel n'a plus le monopole et les communes achètent aux fournisseurs qu'elles veulent mais, évidemment, il n'y a plus de tarif préférentiel pour ces communes. Alors, il y avait un

projet d'assez grande envergure qui s'appelait SEGE, Société d'Expertise et de Gestion en Energie, qui devait rassembler plus ou moins l'ensemble des communes de Wallonie ou en tout cas, pour que le dossier puisse prendre forme, il fallait qu'il y ait 80% des communes de Wallonie qui s'affilient à la SEGE, ce qui n'est pas encore le cas actuellement et donc, en attendant pour quand même essayer que les communes ne paient pas trop cher leur électricité, l'IPFH, Intercommunale Pure de Financement du Hainaut qui est le regroupement des anciennes intercommunales pures du genre Imobelec, Imobogaz, etc, en attendant que la SEGE existe, l'IPFH essaie de mettre sur pied avec l'expertise d'Igretec de Charleroi une centrale d'achat. En soi, c'est bien : il faut essayer de se défendre comme on peut puisque la libéralisation maintenant est un fait. Je voudrais de toute façon quand même faire deux remarques. D'abord, cette convention ne reprend que le point de vue économique, c'est-à-dire avoir les meilleurs prix possible. Et cela, cela me paraît quand même un petit peu court lorsqu'on est pouvoir public parce qu'il faudrait inscrire dans le cahier des charges au moment où tout le monde se prononce pour le sauvetage de la planète, il faudrait inscrire dans le cahier des charges une préférence pour la quantité, pour le quota d'énergie verte, d'énergie renouvelable qui sera inclus dans les fournitures et pas uniquement pour le prix, mais cela, cela ne figure pas et cela serait cohérent avec les déclarations des partis qui siègent autour de cette table. Et deuxième remarque. Puisque il s'agit d'essayer de regrouper un certain nombre de clients et de clients importants pour obtenir les meilleurs prix possible, on pourrait aussi essayer de faire participer à ce bénéfice en quelque sorte, nos concitoyens. Est-ce qu'il n'y a pas moyen d'inclure dans cette centrale d'achat un certain nombre de nos concitoyens donc de particuliers, voire d'entreprises, de façon à augmenter la masse pour obtenir des meilleurs prix encore et au bénéfice de nos concitoyens. Mais, de toute façon, il ne faut pas se faire d'illusions, les fournisseurs ne vont pas vendre en dessous de leur prix de revient, donc l'ancien prix que les communes obtenaient auprès d'Electrabel, cela on ne le retrouvera jamais. Alors, cette libéralisation, on dit qu'elle sera peut-être favorable aux particuliers mais c'est de plus en plus mis en doute et en tout cas, c'est d'ores et déjà défavorable aux pouvoirs publics, en particulier aux communes et donc, merci l'Europe de nous avoir imposé cette libéralisation, cela va complètement à contre sens du progrès.

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : Merci M. VISEUR. Je vais passer la parole à M. l'Echevin DARVILLE qui aurait dû nous faire un petit exposé ; il avait quelques mots à dire, j'ai précipité les choses.

M. DARVILLE, Echevin : Merci Mme la Présidente mais je voulais faire un bref résumé de cette convention qu'on demande à la Ville de Mons, cette intention de souscrire à une centrale d'achat. Donc, la libéralisation effectivement du secteur de l'énergie fait que la Ville, toutes les villes vont perdre un certain nombre d'avantages, entre autres, le prix du kilowattheure, la facturation forfaitaire de l'énergie consommée, la minoration des redevances de comptage, l'absence de redevance dans le cadre des consommations EPEE, la minoration des coûts d'intervention lors de l'entretien curatif ponctuel, la prise en charge des coûts de prestation liée à l'entretien préventif, la prise en charge d'une partie des coûts des agents de maîtrise dans le cadre de l'exploitation et de la gestion des installations du parc EPEE, c'est-à-dire de l'éclairage public. Donc, pour essayer d'être clair, parce que le sujet est très complexe, surtout autour de la fusion de ces intercommunales autour de IPFH, donc actuellement Igretec va assurer une mission pour l'IPFH, cela va être de constituer une centrale d'achat essayant de reprendre toutes les communes qui participaient aux anciennes intercommunales telles que Imobelec et Imobogaz. Alors, pourquoi regrouper toutes ces communes dans une centrale d'achat ? Evidemment, pour faire un marché au niveau européen. Ce marché pourra nous faire avoir des prix avantageux. Donc, il faut savoir que dans l'intercommunale IPFH, toutes les villes qui participaient aux anciennes intercommunales et qui ont fusionné dès facto à l'IPFH, ont déjà lors des différentes assemblées générales, donné leur accord, toutes, sans exception, pour constituer cette énorme centrale d'achat. Alors, maintenant, il s'agit de ratifier d'une manière formelle dans tous les Conseils communaux des différentes villes et communes, les décisions prises par les délégués qui représentent les villes et communes au sein de ces intercommunales. Alors, quand on dit que l'énergie va coûter plus cher, non, l'énergie proprement dite ne va pas coûter plus cher, ce qui va « coûter plus cher », c'est les avantages que nous allons perdre. Alors, renseignements pris auprès d'Igretec encore ce matin, ils ont consulté des experts au niveau européen. Grâce à cette centrale, nous pouvons espérer une diminution du prix de l'énergie de 10 à 12% et cette diminution pourrait vraiment presque contribuer ou contribuer totalement aux pertes des avantages que nous allons subir. Je prends entre autres un poste qui va exploser c'est l'entretien de l'éclairage public. C'est surtout ce poste là qui va exploser, il va certainement augmenter de 50% ; grâce à cet achat groupé, nous allons pouvoir combler cette augmentation qui a quand même un coût qui est budgétisé pour cette année donc, l'entretien du parc de l'éclairage public, à 201.903 euros, donc vous voyez que l'appel

européen qui sera réalisé par cette centrale est excessivement important et nous n'avons pas le choix de

- 1) de suivre la directive européenne et de
- 2) de se regrouper pour avoir les meilleurs prix possible.

Je répondrai déjà directement puisque M. VISEUR a déjà posé ses interrogations, premièrement que oui, la convention pour le moment est uniquement économique mais dès que nous aurons signé cette convention, nous allons recevoir un exemplaire du cahier des charges de cet appel, que nous pourrions évidemment modifier ou relire ou inclure des clauses supplémentaires. Donc, je peux comprendre que Igretec ne va pas envoyer ce cahier des charges sans savoir si nous allons ou pas nous affilier parce que ce cahier des charges a déjà représenté quelques dizaines d'heures de travail des experts d'Igretec. Donc, nous serons en tout cas vigilants à votre remarque parce que votre remarque est celle de tous les partis, il faut vraiment aller vers des certificats verts. Alors, pour ce qui concerne les concitoyens, mais les concitoyens, comme ils l'ont fait dans d'autres villes et communes, peuvent se rassembler individuellement et constituer entre eux des centrales. Ici, la convention ne comprend pas les citoyens puisque c'est à travers d'une intercommunale que cela se fait, donc on ne peut pas adresser cette convention aux particuliers. Mais, dans d'autres villes, cela s'est déjà fait, des groupements de citoyens de quartiers entiers, se sont regroupés pour constituer une centrale privée, mais vraiment privée et ils ont établi leur propre cahier des charges et ils ont lancé des appels. Donc, voilà Mme la Présidente ce que, à ce stade, je voulais vous dire.

M. LAFOSSE, Conseiller : Mme la Présidente, je souhaiterais aussi intervenir sur ce sujet.

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : D'accord, je vous passe la parole, M. LAFOSSE.

M. LAFOSSE, Conseiller : Merci. Donc, moi, je souhaite intervenir sur ce point également. Je rejoins un petit peu la réflexion de mon collègue Jean-Pierre VISEUR. En fait, je crois que tout le monde sait que l'Europe a décidé évidemment de séparer la production, le transport, la distribution et la fourniture d'énergie. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, on est maintenant dans l'ère de la libéralisation de l'énergie. Si certains d'entre nous se félicitent de ce bouleversement, moi je crois personnellement que comme Jean-Pierre VISEUR l'a dit, je crois que nous sommes, en tout cas, les villes et communes nous allons en tout cas avoir une très haute augmentation de la charge du coût de l'énergie, je crois que les pouvoirs publics ne sont pas sans savoir que le coût de l'éclairage public

va être augmenté de plus ou moins 70%, les hautes tensions de 20% et les basses tensions vont augmenter de 10%, ce qui va quand même donner un coût très important de surcharge au niveau du budget des communes. Il faut savoir aussi qu'en fait les intercommunales d'énergie mixte que l'on connaissait actuellement, étaient des intercommunales qui nous donnaient une certaine redevance via les intercommunales et en tout cas donnaient des coûts d'énergie beaucoup plus faibles voire même des coûts d'énergie qui étaient proches du coût de fabrication pour les bâtiments publics, pour l'éclairage public, pour les hôpitaux, pour les écoles, etc. Donc, de toute façon, on va quand même avoir une augmentation et cette augmentation là, elle va être répercutée indéniablement sur les concitoyens montois. Alors, c'est vrai que maintenant la libéralisation de l'énergie nous oblige maintenant à se préparer à cette augmentation et que donc la solution de la centrale d'achat est à mon sens une bonne solution mais elle ne va permettre que de diminuer de +/- 10% l'augmentation prévue d'une moyenne de +/- 40%, quand on prend les 70% pour l'éclairage public, les 20% pour la haute tension et les 10% pour la basse tension, donc on va quand même avoir un coût de 40% supérieur moins 10%, on aura quand même de toute façon +/- une trentaine de % d'augmentation du coût de l'énergie. La solution de faire une centrale d'achat, moi j'y adhère évidemment très fortement et je rejoins un peu là l'avis de Jean-Pierre VISEUR, je crois qu'il serait peut-être intéressant de voir si notre commune, dans le but d'aider nos concitoyens, ne pourrait pas servir de transition entre les fournisseurs d'énergie et le concitoyen en essayant de faire d'autres centrales d'achat mais cette fois-ci pas forcément sous forme d'intercommunale mais on pourrait peut-être, par une meilleure information de la population, les inciter plus à s'organiser entre eux et pourquoi pas la Ville jouer le rôle d'intermédiaire direct non pas en donnant une liste de concitoyens potentiels aux différents fournisseurs mais en s'impliquant plus de manière à la fois de donner des conseils peut-être au niveau rationalisation de l'énergie parce que je crois que cela va être important aussi, le coût va augmenter, mais il est peut-être favorable à un certain moment, aussi d'expliquer à la population sous forme d'information plus structurée et plus à la portée de tous, qu'il y a possibilité de faire d'énormes économies au niveau de l'énergie. Je pense aussi qu'il serait peut-être nécessaire et cela c'est une proposition que je fais, peut-être que l'on pourrait créer une commission d'énergie, donc au niveau communal, qui à la fois aiderait la passation de contrats vis-à-vis du privé au niveau fourniture mais en plus, cette commission là pourrait aussi me semble-t-il, jouer un rôle d'information auprès des concitoyens et aussi au niveau des différents



bâtiments communaux, donc un rôle d'information pour la rationalisation de l'énergie parce que cela me semble important et je crois que si l'on veut, parce que maintenant on a tous les problèmes climatiques que l'on connaît maintenant si on veut impliquer le concitoyen dans cette réflexion, je crois que l'échelon le plus proche de la population c'est quand même l'échelon communal et je crois qu'on pourrait peut-être donner une certaine impulsion en promettant la constitution d'une commission pour réfléchir et avoir une certaine réflexion sur la politique de l'énergie et sur la manière de mieux la gérer et en tout cas de l'économiser et donc, je crois que là à ce moment là on serait tous bénéficiaires. Je tiens aussi à ajouter que, comme vous le savez, l'information n'est pas accessible très facilement je crois du tout public, les personnes défavorisées qui sont précaires, qui vivent dans un statut précaire, n'ont pas forcément une ligne ADSL et ne peuvent pas forcément consulter les meilleures données pour choisir le meilleur fournisseur sur Internet, tout le monde n'est pas non plus affilié chez Test Achat et donc je crois que là le rôle de la commune est important. Il n'y a pas de structure qui puisse se substituer actuellement à la commune. Donc, je dirai que les personnes qui sont précarisées qui sont en plus les personnes qui consomment le moins d'énergie, vont être les plus touchées. Donc, c'est assez étonnant parce que les gros consommateurs d'énergie vont pouvoir discuter en tout cas avec les fournisseurs pour avoir l'énergie à un meilleur prix ce que les petits ne pourront pas faire. Et alors, je crains aussi, c'est une autre réflexion que j'ai, je crains aussi parce que on voit déjà maintenant que certaines sociétés, donc certains fournisseurs se font racheter par d'autres, je crains aussi que par la suite on n'ait sur notre région et dans d'autres, que quelques grands fournisseurs et donc la libéralisation qui veut avoir une concurrence la plus large possible ne se verra peut-être plus, donc cela c'est une réflexion que j'ai et je crois que tous ces éléments là pourraient être discutés, peut-être repensés au sein d'une commission que la Ville de Mons pourrait organiser. Voilà, je vous remercie.

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : Merci. Simplement ajouter que la Région Wallonne accomplit déjà un grand effort notamment pour l'information et que c'est à ce niveau que les programmes se développent un maximum. On peut également rappeler qu'il existe un guichet de l'énergie de la Région Wallonne ici à Mons, et donc chacun peut aussi se déplacer là-bas pour trouver les informations nécessaires et signaler que la Ville peut aussi, via notamment Toit et Moi, accompagner et aider aussi des personnes qui en feraient la demande. La Commission du Cadre de Vie pourrait peut-être se pencher un

peu plus sur ce thème là mais là je vais recéder la parole à mon collègue Marc DARVILLE.

Mme DARVILLE, Echevin : Je crois qu'on dit un peu de tout sans savoir exactement où nous allons. Si il y a une augmentation effective de l'électricité qu'on suppose, qu'on suppose parce qu'il faudra quand même attendre que cet appel arrive à terme et de voir les prix qui vont être proposés. Pour l'énergie même, actuellement Igretec nous propose de budgétiser les mêmes sommes que précédemment et ils sont sûrs que pour le premier trimestre ils vont savoir conserver ces prix. Pour les autres trimestres, il faudra évidemment attendre le résultat de cet appel d'offres. Comme je l'ai dit tantôt, il y a des suppositions d'une diminution du prix de 10 à 12% pour l'énergie. Ce qui augmente considérablement, c'est les services que fournissaient les intercommunales. Mais, la valeur de ces services évidemment n'a pas le même pourcentage dans la facture que le prix de l'énergie. Nous en sommes, grosso modo, de mémoire comme cela, à 800.000 euros pour la facture de l'énergie pour un an et nous en sommes à 400.000 euros pour les services. Donc, il faut déjà un facteur de pondération de 2 sur l'augmentation du prix de 50%. Alors, pour ce qui est des particuliers

1) moi j'ai quand même eu l'heureuse surprise de recevoir dans mon courrier, par mon fournisseur habituel un papier me signalant que mon prix au kilowattheure allait diminuer de 2% suite à la libéralisation, donc merci mon fournisseur. J'ai une baisse immédiate au 1<sup>er</sup> janvier de 2% j'ai reçu le papier il y a quelques jours. En terme d'information, il y a un site que la CWaPE a mis au niveau régional, un site Internet, la CWaPE.be, où chaque citoyen peut aller, chaque particulier peut avoir tous les renseignements sur les fournisseurs et il peut entrer ses paramètres de consommation. En entrant ses paramètres de consommation, la CWaPE va lui indiquer le meilleur fournisseur d'énergie pour avoir les meilleurs prix. Donc, il y a déjà beaucoup d'information qui existe ; tout le monde n'a pas Internet évidemment, mais de plus en plus il y a des espaces publics qui sont numérisés ne fut-ce que comme l'a dit la Présidente, le Guichet de l'Energie ; la Région Wallonne de l'autre côté de la Place a aussi ses bureaux d'information et ils sont là pour informer les citoyens donc, moi je n'ai aucune difficulté à en parler je connais bien le sujet mais il y a déjà beaucoup d'informations qui ont été réalisées et organisées au niveau de la Région Wallonne. Merci.

M. LAFOSSE, Conseiller : Madame la Présidente, je souhaiterais répondre. Je suis d'accord qu'il y a assez bien d'information et quand M. l'Echevin DARVILLE dit qu'il

y a par exemple les Guichets de l'Energie comme vous l'avez signalé, c'est vrai, mais il faut quand même savoir que les personnes qui sont en difficulté, elles n'ont pas ce moyen là et directement donc, si elles n'ont pas choisi leur fournisseur, elles le sont d'office, donc on leur donne directement un fournisseur. Et alors les fameux 2% que vous dites que vous avez pu bénéficier en réduction, c'est lorsque l'on fait un contrat, lorsque l'on fait un contrat avec le fournisseur, c'est vrai que directement là on a 2% plus ou moins de réduction mais les personnes à qui on donne d'office un nouveau fournisseur, n'ont pas droit à ces 2% là. Et donc, je crois quand même qu'il y a un problème d'information. Maintenant, c'est clair que les personnes qui ont un niveau social un peu plus élevé auront un peu plus facile de s'y retrouver et je crois que peut-être dans l'ensemble si on fait une moyenne sur le coût de l'énergie du citoyen, dans l'ensemble probablement qu'on ne sera peut-être pas perdant mais il y aura des catégories de personnes qui elles vont fortement être mises en difficulté et mon intervention ciblait plus particulièrement cette catégorie de personnes et c'est pour cela que lorsque je vous fais une proposition de faire une commission de l'énergie, c'est surtout pour cibler ce genre de personnes afin de mieux les informer et aussi de leur dire comment faut-il faire pour mieux économiser leur énergie dans le futur. Merci.

M. VISEUR, Conseiller : Oui, on ne va pas polémiquer trop longtemps je crois effectivement que cette discussion pourrait utilement être prolongée en commission soit une commission spéciale, soit la commission de l'Echevin Darville. Ce que je veux ajouter c'est que le cahier des charges nous allons le recevoir mais pour qu'il ne soit pas déjà bouclé à prendre ou à laisser, il faudrait sans doute prendre l'initiative rapidement, dès que nous avons voté le principe, d'informer Igretec que le Conseil communal de Mons lui, voudrait qu'il y ait dans ce cahier des charges des clauses environnementales pour que l'énergie verte soit favorisée par rapport aux autres et pas uniquement des critères économiques. Cela c'est une première chose. La deuxième chose, à propos de faire participer les concitoyens, c'est probablement difficile via un groupement de communes, d'intercommunales, etc, mais je crois effectivement qu'il y a moyen d'impulser ces différentes initiatives qui peuvent se faire par quartiers, par sous-entités et donc peut-être d'inviter précisément à la Commission, des gens qui ont mené à bien les expériences dont l'Echevin Darville parle puisque des gens ont déjà fait cette expérience là, profitons de leur expérience, invitons en Commission, qu'on discute, qu'on profite de cette expérience pour pouvoir, ici à Mons aussi, essayer que les concitoyens se regroupent même si ce n'est pas dans ce groupement d'achat-ci. Mais,

pour le reste, parce que il est intelligent de se regrouper pour acheter évidemment, nous allons voter le point mais nous croyons que l'on peut améliorer les choses sur les deux éléments que je viens de citer.

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : Je pense que les différentes suggestions que vous avez faites M. VISEUR ainsi que M. LAFOSSE seront donc examinées de toute façon et je pense qu'il sera intéressant qu'au niveau de la Commission de M. l'Echevin DARVILLE, on puisse se pencher sur cette problématique.

ADOpte à l'unanimité – 73e annexe

46° objet : Déchets – Convention FOST PLUS/IDEA 2006/2010. Délégation à l'intercommunale IDEA des compétences portant sur la gestion des déchets ménagers de manière exclusive. Environnement

M. VISEUR, Conseiller : C'est donc la convention avec Fost Plus pour laquelle on délègue à l'IDEA les compétences pour mettre en application cette convention. Pas de problème là-dessus, chaque commune ne va pas séparément traiter avec Fost Plus. Mais moi j'avais tiqué un peu sur le libellé du point parce qu'il s'agit de délégation à l'intercommunale IDEA des compétences portant sur la gestion des déchets ménagers de manière exclusive et donc est-ce que cela veut dire que l'IDEA va être exclusivement compétente en matière de déchets ménagers. Cela, cela serait un problème. J'ai relu le dossier, je crois bien que le libellé est en faute et que cela veut dire que, uniquement dans le cadre de la convention Fost Plus, c'est l'IDEA qui est compétente exclusivement. Mais, dans la mesure où il y a eu les difficultés qui sont apparues lors de la fusion Itradec/IDEA avec la condition émise par l'IDEA d'abandonner la biométhanisation, ce qui pour nous serait un énorme pas en arrière, je ne voudrais pas que l'IDEA ait l'exclusivité de la compétence, la compétence incluant autre chose que la collecte évidemment puisqu'il s'agit du tri et de la valorisation aussi, que l'IDEA ait la totalité de la compétence sur les déchets. Cela, cela n'irait pas et donc je profite un peu de ce point là pour clarifier les choses, pour que vous me précisiez bien que ce que l'on délègue à l'IDEA c'est bien uniquement dans le cadre de la convention avec Fost Plus et rien d'autre d'une part et peut-être de nous informer où on en est, on en a parlé à la Commission mais je crois que c'est intéressant pour tout le monde, à propos de ces tractations de fusion entre Itradec/IDEA, ce n'est pas la question de fusion d'intercommunales qui pose problème, ce qui poserait problème c'est l'abandon de la biométhanisation et de cet outil performant et neuf. Bien sûr, on progresse semble-t-il

en matière d'élimination du fluff, c'est-à-dire de la partie que l'on peut brûler et qui n'est pas fermenticible dans les tours, donc cela c'est un bon point mais nous, en tout cas, on tient à avoir des garanties sur la pérennité du procédé de biométhanisation et non pas sur le retour du tout à l'incinérateur qui semblait, il y a un an, être quand même l'option de l'IDEA.

M. DARVILLE, Echevin : Monsieur VISEUR merci beaucoup pour votre question qui est excessivement intéressante. Oui, donc c'est uniquement le traitement de la convention avec Fost Plus qui fait partie du point 46. En ce qui concerne Itradec, vous savez qu'il y a un nouveau décret qui est en cours depuis pas mal de mois maintenant et qui était en troisième lecture au niveau de la Région Wallonne sur la généralité du traitement des déchets. Alors, ce décret va être avantageux pour l'Intercommunale Itradec parce qu'il va littéralement obliger les cimentiers à pouvoir nous aider à éliminer notre fluff parce que vous savez qu'Itradec avait cette difficulté, c'est que quand on l'a créé il y avait une convention qui était signée avec une cimenterie pour brûler ce fluff et ce fluff était acheté. Or, cette convention n'a jamais été activée par le cimentier mais maintenant s'ils ne le font pas, ils vont avoir des pénalités. Donc, Itradec avec un groupe de cimentiers a déjà réalisé toute une série d'essais avec le fluff parce que vous savez que le gros problème c'est l'humidité du fluff et les essais sont concluants. Donc, il y a déjà des cimentiers qui se sont engagés formellement à prendre une partie du fluff sortant d'Itradec ce qui va maintenant ramener les coûts de traitement à la tonne de déchets beaucoup plus avantageux parce que vous savez que l'outil de biométhanisation fonctionne excessivement bien et Itradec maintenant a une très bonne maîtrise de cet outil. Mais, il y avait un coût de 30% en plus entre le traitement de la tonne au tri et à la biométhanisation par rapport à celui qui était traité directement à l'incinérateur donc il fallait vraiment réellement se poser la question est-ce que le tri était réellement rentable, est-ce que ce n'était pas un surcoût insupportable par les communes, donc il y avait aussi cette question. Maintenant, nous allons évidemment vers une solution où on va équilibrer cette différence entre la biométhanisation donc le tri et la biométhanisation et l'incinération, cela c'est une chose et face à ce nouveau décret qui est en cours, l'assemblée générale d'Itradec a décidé de postposer d'au moins 1 an la fusion avec l'IDEA parce que, évidemment, suite aux nouvelles conventions qui risquent d'être

signées avec les cimentiers ou d'autres groupements, la donne évidemment sera tout à fait différente pour cette usine, pour cette intercommunale qu'est Itradec.

ADOPTE à l'unanimité – 74e annexe

47° objet : Bâtiments scolaires – remplacement des menuiseries extérieures.  
Ratification de la modification du cahier spécial des charges  
3° 1° E/2006.722.138.00/BA/LF

ADOPTE à l'unanimité – 75e annexe

48° objet : Acquisition de matériel didactique pour les écoles du fondamental (classes maternelles) – Lots 1 à 7  
Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché  
3° 1° 1548/11.5

ADOPTE à l'unanimité – 76e annexe

49° objet : Acquisition d'un véhicule pour le Service des Sports (Lot 4).  
Modification du projet 3° 3° E/2006.136.041.LOT4/GT

ADOPTE à l'unanimité – 77e annexe

50° objet : Acquisition d'une fourgonnette pour la bibliothèque (Lot 6).  
Modification des options. Information au Conseil communal  
3° 3° E/2006.136.041.LOT6/GT

ADOPTE à l'unanimité – 78e annexe

51° objet : Cimetière d'Obourg – réfection des murs. Ratification d'une catégorie d'enregistrement (10) 3° 3° E/2006.878.281.00/LF

ADOPTE à l'unanimité – 79e annexe

52° objet : Modification des équipements de la voirie – rue du Mont du Parc à Mons dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme 3° 2° A/8438/CDPC/3/123

M. COLLETTE, Conseiller : Ce point est déjà venu, je pense dans un précédent Conseil communal et je pense que nous l'avons voté sans discussion. Je me souviens m'être, à l'époque, surtout focalisé sur les aménagements de consolidation des murs du Mont du Parc sans m'être fort préoccupé des équipements de voirie puisque la demande qui est faite aujourd'hui à notre Conseil est d'approuver un projet de voirie qui est le préalable obligé à l'octroi d'un permis de bâtir à la Ville de Mons pour réaliser ces nouveaux équipements. Entre le vote de la précédente délibération et l'assemblée d'aujourd'hui, il

y a beaucoup de choses qui ont bougé, non seulement il y a eu une levée de bouclier de nombreux riverains qui ont été pris en considération dans le dossier pour rejeter le point de vue de ces riverains, c'est ce qui nous est proposé aujourd'hui, mais aussi le permis de bâtir dans sa procédure normale a été soumis à la CCAT qui l'a examiné avec beaucoup d'attention et qui a adopté le 9 janvier 2007 un avis totalement défavorable à l'unanimité, avis qui ne se trouve pas au dossier, ce qui est un peu étonnant. Alors, je vais simplement me permettre de lire la motivation de l'avis défavorable à l'unanimité de la Commission Consultative d'Aménagement du Territoire, la Commission estime « qu'il s'avère obligatoire de revoir le projet notamment concernant l'aménagement de la voirie, conception inappropriée, largeur du trottoir et potelets ne permettraient plus aux riverains d'accéder aux garages rue du Mont du Parc ». Alors, de quoi s'agit-il ? En fait le projet qui nous est proposé est d'aménager cette voirie qui remonte vers l'arrière du Collège et du Sacré Cœur en créant un trottoir sur le côté gauche, une piste cyclable sur le côté droit et d'empêcher la circulation sur le trottoir de gauche par la pose de potelets, dont la Ville de Mons est une des plus grandes consommatrices dans ce Royaume, ce qui pose effectivement un problème pour les riverains qui ont des garages sur le flanc droit de la rue en montant et ce qui, ce n'est évidemment pas dit dans la délibération, mais il reste peut-être un petit peu d'anticléricalisme qui le justifie, empêcheraient les quelques professeurs du Collège d'atteindre les parties de leur propriété, qui lors de la construction de la nouvelle chapelle ont été libérées et qui leur sert de stationnement privatif sur leur propriété privée. Je continue après cette incise la lecture de l'avis de la CCAT : « obligation » dit la CCAT « de conserver le caractère typique de cette ancienne rue montoise avec filet d'eau central ». Il est vrai que c'est une des seules voiries qui gardaient encore ce caractère typique que l'on remet en vigueur dans certaines chaussées ou certaines voiries intra-muros auxquelles on donne un aspect piétonnier ou un aspect de priorité aux piétons. « Récupérer les pavés d'origine car tout autre revêtement ne garantirait pas la percolation nécessaire à la stabilité d'un sous-sol éminemment sensible, ce sont des pavés qui sont posés en pleine terre et mettre en régime de circulation locale avec priorité piétons et interdiction de stationner plutôt que de faire une voirie qui ne conduit actuellement que aux annexes du collège des Jésuites avec un trottoir et une piste cyclable de l'autre, il serait bien plus simple de donner à cette voirie la priorité piétons comme par exemple à la rue de la Poterie suivant les dispositions du code de roulage ». La CCAT continue, « d'autre part puisqu'il apparaît que la réalisation du mur de soutènement permettrait la mise à jour de

vestiges archéologiques et que le nouveau talutage se ferait par palier, la CCAT trouverait judicieux d'en profiter pour concevoir un aménagement sentier-promenade. Il y a effectivement suspicion de retrouver à cet endroit les fondations d'une tour d'une des anciennes fortifications, ce n'est pas moi qui l'ait dit, c'est quelqu'un d'autre, qui l'a renseigné dans le dossier. Pour ma part, je n'ai trouvé à cet endroit qu'une glacière de pâtissier au 17<sup>ème</sup> siècle. Il serait donc nécessaire, dit la CCAT, de récupérer la totalité de la rue du Mont du Parc, entendez la partie de la rue du Mont du Parc qui, actuellement et depuis plusieurs années, est colonisée d'une part par le Collège St-Stanislas et d'autre part par le Sacré Cœur. Vous savez que le sommet du raidillon, vais-je dire, est barré à hauteur de la cour de récréation arrière du Collège par des grilles, de l'autre côté, la rue du Mont du Parc qui redescendait rue des Gaillers en face du Musée d'Histoire Naturelle, la rampe est également fermée par une grille apparemment installée par l'autre établissement scolaire. Il y a donc eu colonisation de cet espace public depuis plusieurs années. La CCAT relève que s'agissant du domaine public, on n'est pas dans le cadre de servitude de passage public, c'est-à-dire de voiries vicinales qui ont pour assiette une propriété privée, le domaine public est imprescriptible. Et la CCAT estime à juste titre qu'il n'est pas normal de laisser une voirie publique actuellement inaccessible. Et le souhait de la CCAT est de rétablir l'accès débouchant sur la rampe de la rue des Gaillers. La CCAT ajoute qu'on pourrait même envisager un accès supplémentaire par la rue des Quiévrois, proposition qui a été discutée, pour désengorger la rue des Dominicains d'une part, le bas de la rue des Fillettes et la rue du Parc, d'autre part, en permettant aux parents des élèves de libérer leurs enfants en face de l'ancien lavoir Sélecta et de créer là-bas, on a déjà repéré quelques passages possible, un cheminement par des escaliers qui permettrait effectivement d'atteindre par l'arrière les établissements scolaires et qui éviterait le carrousel autour des rues des Dominicains, des Gaillers comme cela se fait actuellement. Cette circulation piétonne desservirait les écoles de la rue des Dominicains et pourrait avantageusement répartir le trafic des véhicules. Il serait également pertinent de réarborer le nouveau talutage afin d'atténuer l'aspect visuel négatif des nouveaux bâtiments du collège suite à l'abattage de plusieurs érables qui poussent là au sommet du talus. Il faut rappeler que ce quartier qu'on appelait le « cra' monciau » avait été pendant la guerre touché par les bombes anglaises qui ont touché la gare, la rue des Sars, dans l'axe le « cra' monciau », le Couvent des Visitandines où se trouvaient les archives, créant d'importants dégâts et le collège avait été touché à l'époque et ils ont donc reconstruit mais en augmentant le nombre de



niveaux et dans des matériaux qui ne sont pas particulièrement nobles, le pignon de leur collège qui se voit comme un coup de poing lors de l'entrée en ville. Il faut donc, dit la CCAT, essayer de créer un écran végétal pour atténuer l'effet assez désastreux de la vue que l'on a sur cet angle du collège. En conclusion, la Commission demande que ce projet soit revu et fasse l'objet d'une réflexion globale plus approfondie, c'est aussi la demande des usagers de l'espace privatif, c'est-à-dire des professeurs du collège qui ont l'autorisation de se stationner sur le terrain du collège et en face pratiquement tous les représentants, les propriétaires des garages qui vont se trouver confrontés à des difficultés insurmontables pour entrer et sortir leur véhicule et ce n'est pas un passage le matin ou un passage le soir et encore, qui mettrait en danger les cyclistes très rares d'ailleurs qui gagnent les écoles par cette rue et qui nécessiteraient la création d'une piste cyclable qui est un petit peu déplacée à cet endroit. Notre groupe se rallie entièrement au point de vue de la CCAT qui est quand même le représentant de la société civile qui avait peut-être pour une fois, atteint le quorum pour pouvoir délibérer valablement et donner cet avis négatif. Nous demandons donc au Collège que ce dossier fasse l'objet d'une concertation plus large et qu'il soit remis dans l'état où il nous est proposé aujourd'hui.

M. DARVILLE, Echevin : Merci. M. COLLETTE, j'entends bien toutes vos réflexions ainsi que celles de la CCAT. Vous devez savoir que c'est un projet quand même de 700.000 euros, s'il ne passe pas aujourd'hui, nous risquons de perdre les subsides donc il est important qu'il passe aujourd'hui. Alors, j'ai bien entendu les diverses remarques. La problématique du filet d'eau, le filet d'eau reste bien au milieu de la voirie, donc là, si vous regardez les plans, il n'y a aucun problème pour ce filet d'eau, donc, il n'est pas question de le mettre sur le côté. Il y avait une erreur sur les plans, on avait mis les bornes, les potelets juste sur la bordure en pierre bleue, cela a été rectifié. Nous avons rencontré au moins une propriétaire sur le site, nous avons été voir et nous avons redéfini le marquage de ces poteaux et nous avons demandé à cette dame, qui est une ancienne architecte, de manœuvrer avec sa voiture et elle a rentré sa voiture sans aucune difficulté dans son garage.

Alors, il n'y a pas de demande contraire de l'Institut qui est à côté, il demande juste qu'on reporte le début des travaux quand eux auront fini leurs travaux, puisque ils ont décidé, par cette rue de faire sortir leurs élèves pour éviter que les élèves ne sortent à front du bâtiment en plein milieu de la circulation. L'accessibilité pour les services d'Incendie est assurée : il y a eu un rapport positif de la part des pompiers. Pour le mur

de soutènement, la solution proposée a été étudiée de manière à garantir la stabilité du mur, si nous faisons un retrait supplémentaire outre l'augmentation des coûts, le risque de voir augmenter le stationnement sauvage augmente évidemment. Donc, nous avons vraiment voulu mettre là, des bornes parce que la sortie du collège va se faire par cette rue et vous comprendrez aisément que si on ne met pas de bornes, les voitures vont se stationner sur le trottoir.

En ce qui concerne la partie du domaine public qui traverse la cour du Sacré Cœur et de St Stan, c'est un projet que l'on peut revoir, ce n'est pas le point de l'ordre du jour.

Maintenant c'est une éventualité que l'on peut revoir, il faudrait peut être attendre de voir la fin des travaux, qui sont des travaux assez lourds, qui vont être réalisés à St Stan et au Sacré Cœur, et après cela on peut rediscuter de l'ouverture de cette voirie si le besoin s'en fait sentir. Je crois que les remarques de la CCAT ont été rencontrées déjà par nos services, nous avons été sur place et je crois qu'à ce stade nous pouvons continuer à avancer dans ce dossier pour ne pas compromettre les importants subsides que nous devrions recevoir pour ce projet.

M. COLLETTE François, Conseiller : Moi, je pense que cela ne compromet rien. Il faut savoir que ce coût qui peut apparaître faramineux à première vue se justifie surtout par le mur de soutènement. Je veux bien qu'il y ait en parallèle la réalisation d'un égouttage qui est également subsidié, là où nous intervenons c'est uniquement sur le revêtement final. Revêtement final et la pose des potelets plutôt qu'un régime priorité aux piétons. Vous voyez c'est le panneau bleu, vous voyez un enfant qui joue, les voitures qui sont à l'arrêt c'est donner un statut qui est effectivement conforme au projet d'en faire la desserte piétonne et cycliste des écoles qui se trouvent à cet endroit, ça ne compromet en rien la subsidiation. Supprimer ou modifier par avenant votre proposition, l'idée d'un trottoir sur la gauche, l'idée de potelets, l'idée d'une piste cyclable et transformer tout sur base d'un revêtement en pavés et transformer tout en voirie piétonne ou à priorité piétonne parce qu'on ne peut quand même pas empêcher les riverains de rentrer dans leur garage. Ne venez pas jouer à la perte de subsides alors qu'il n'y a vraiment que le dernier parachèvement qui est en cause. D'autre part, nous voudrions quand même qu'il y ait un engagement ferme de la Ville, de prendre les mesures pour récupérer le domaine public et ne plus le laisser privatiser, coloniser comme il l'est actuellement. Ça me paraît absolument élémentaire.

M. DARVILLE Marc, Echevin : En terme de récupérer de l'espace public, c'est une éventualité, je vous l'ai dit, que l'on peut étudier après puisque cela ne fait pas partie de

l'objet proprement dit. En ce qui concerne la piste cyclable, il n'y a pas de piste cyclable : là aussi on avait mis une indication erronée sur le plan, donc le plan a été modifié, pas de piste cyclable. Les potelets, je veux bien rediscuter avec les riverains, mais que va-t-il se passer ? On ne met pas de potelets à la sortie des écoles, vous pouvez être sûr que les parents vont stationner sur le trottoir. Nous avons fait réellement un test grandeur nature, là où nous les mettons, nous préservons 2 mètres sur les trottoirs pour préserver la sortie des élèves, et il y a suffisamment de place pour les véhicules entrer dans les garages et il n'y a plus de possibilité de stationnement, mais les potelets je suis encore prêt à discuter avec vous s'il échet, je n'ai pas de difficulté avec ça.

En ce qui concerne la récupération des pavés, ceux-ci, me dit-on, sont tellement en mauvais état, que lorsqu'on les enlève, ils s'effritent, ils se cassent et sont donc complètement irrécupérables, sinon quand nous avons la possibilité de récupérer des pavés qu'on enlève on le fait à chaque fois. Ceux-ci sont dans un état lamentable et les Services Techniques disent qu'il est impossible de les remettre.

M. DI RUPO Elio, Bourgmestre en titre : Sans entrer trop dans les détails, parce je pense aussi qu'il y a aussi cette question de la sécurité du mur et je pense qu'il faut avancer. Mais pour essayer de ne pas perdre les subsides et en même temps tenir compte d'un certain nombre d'éléments est-ce qu'on ne pourrait pas approuver le point et alors tenir une réunion de la Commission soit des Travaux, soit des Travaux-Urbanisme en même temps ? Peut être que ce serait mieux et voir un peu toutes les questions au statut à la police administrative, de voir ce que nous pourrions améliorer chemin faisant, si je puis ainsi dire.

Pour le reste, les idées émises par Monsieur Collette, moi j'avoue très humblement, qu'elles ne me déplaisent pas. Mais, il y a une négociation, il y a une reconstruction importante de la partie actuellement occupée par le collège, le dessus de la rue du Mont du Parc, et quand au mur et à l'image que cela donne, là je partage à 100 pour 100 le sentiment émis, je pense que l'on pourrait faire un traitement additionnel, en mesurer un peu le prix, mais je pense en effet qu'on peut apporter une amélioration. Et cette amélioration, d'ailleurs je pense que cela nous aiderait, il faut juste voir comment on le fait, s'il ne faut pas tendre un filet, enfin je ne suis pas un spécialiste, mais éviter que ce soit contre le mur parce que cela dégrade terriblement le mur. Mais maintenant il y a des techniques qui permettent de verdir sans s'accrocher au mur lui-même. Il y a certainement là, matière à réflexion. Cela permettrait à ce que le point puisse avancer et ne pas perdre les subsides, parce que c'est quand même beaucoup d'argent. Il y a aussi

des questions de sécurité avec le mur et en même temps intégrer au maximum l'avis des uns et des autres.

Je pense que si l'on pouvait s'accorder sur cette voie ce serait peut être bien.

M. COLLETTE François, Conseiller : Une toute petite remarque, mais je pense que le dossier dont nous a parlé Monsieur l'Echevin DARVILLE n'est pas le dossier qu'on a pu examiner en CCAT, donc on est déjà un petit peu mal à l'aise parce que nous parlons de potelets, de pistes cyclables parce que cela se trouvait dans le dossier d'urbanisme qui est parallèle à celui-ci. Donc il faudrait évidemment savoir de quoi on parle.

En ce qui concerne la proposition de Monsieur DI RUPO, moi j'y adhère totalement, je pense que ce qui compte c'est effectivement le régime que l'on veut donner à cela, la destination que l'on veut donner à cette rue. La CCAT est visionnaire dans la mesure où elle dit, bon pour cette partie là c'est effectivement un système mixte où priorité bien sûr aux piétons, ça c'est le souhait de la CCAT, avec le passage obligé des voitures. Mais pour la continuation, l'aménager en promenade et le bord du nouveau mur de soutènement

qui constitue le site des maisons détruites doit être verduré ou végétalisé de manière très importante pour créer cet écran dont on a parlé. Effectivement, on peut se rejoindre si, il est indiqué que la modification des équipements de voirie ne rend pas impossible la détermination après concertation d'un statut autre que les plans déterminés. Je crois que ce n'est pas avec cette ouverture que l'on laisse à des questions de détails sur l'affectation et sur le revêtement que les subsides ne pourraient pas être obtenus. Si le Collège nous dit : « il est reproposé au Conseil de voter cette modification des équipements de la voirie sous la réserve de ce qui pourra être négocié en concertation et sans que la délibération nous cadenasse, alors on est d'accord pour voter le point.

M.DARVILLE Marc, Echevin : Aucune difficulté, juste une petite remarque donc tout cet écran vert est déjà prévu dans le dossier. Ce n'était pas mis sur le plan, mais c'était prévu dans le cahier des charges. Donc aucune difficulté, l'important c'est d'avoir des subsides.

M. COLLETTE François, Conseiller : Il va falloir 30 ans pour retrouver des arbres de même hauteur que ceux qui y sont.

M. DARVILLE Marc, Echevin : Vous êtes encore jeune Monsieur COLLETTE.

Mme HOUDART Catherine, Bourgmestre f.f : Moyennant ces différentes informations et sous réserve de votre souhait.

ADOPTE à l'unanimité – 80e annexe

53<sup>e</sup> objet : Modification des équipements de voirie – Travaux d'équipement en voirie et égouttage de 250 logements, Cité du Coq à Jemappes, dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme 3<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> C/9/49 A/8401/CDP

ADOPTE à l'unanimité – 81e annexe

54<sup>e</sup> objet : Maisières – rue Bruyère de Jurbise. Amélioration de la voirie égouttage prioritaire et éclairage public.

Triennal 2004/2006 – travaux subsidiés

Approbation du projet de convention à conclure avec l'auteur de projet

3<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> E/2006.TRI.421.045.00/MC

ADOPTE à l'unanimité – 82e annexe

55<sup>e</sup> objet : Stade de basket – Mission d'architecture, de stabilité, de techniques spéciales et coordination de sécurité. Approbation de l'avenant n°2 3<sup>e</sup> 1<sup>e</sup>

E/2003.764.139/TO/AB/CC

ADOPTE à l'unanimité – 83e annexe

56<sup>e</sup> objet : Acquisition de matériel pour le Service des Plantations (12 lots).

Ratification de l'augmentation des quantités pour les lots 1, 2, 6, 7 et 9

3<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> E/2006.766.201.00/SMC

ADOPTE à l'unanimité – 84e annexe

57<sup>e</sup> objet : Acquisition de matériel et outillage pour les zones de proximité (7 lots)

- Ratification de l'augmentation des quantités pour les lots 1, 3, 5, 6 et 7

- Approbation de la modification du descriptif technique des lots 3 et 5 suite à des erreurs dans les clauses techniques des cahiers spéciaux des charges

3<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> E/2006.875.261.00/SMC

ADOPTE à l'unanimité – 85e annexe

58<sup>e</sup> objet : Acquisition de poubelles publiques (2 lots)

- Ratification de la diminution des quantités des lots 1 et 2

- Ratification des clauses techniques du lot 2 portant sur un bac intérieur au lieu d'un système d'accroche pour sacs

3<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> E/2006.421.067.00/SMC

ADOPTE à l'unanimité – 86e annexe

59<sup>e</sup> objet : Atelier rue du Travail – Acquisition d'un adoucisseur pour le traitement des eaux chaudes sanitaires. Ratification de la modification de quantité

3<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> E/2003.104.008/BA

ADOPTE à l'unanimité – 87e annexe

60° objet : Bâtiments communaux – remplacement des menuiseries extérieures  
Ratification de l'augmentation de quantité 3° 1° E/2006.104.009/BA

ADOPTE à l'unanimité – 88e annexe

61° objet : Modification des équipements de la voirie. Pose de câbles rue de la Chaussée à Mons dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme. 3°/2° A/8439/CDPC/3/124

ADOPTE à l'unanimité – 89e annexe

62° objet : Aménagement de l'Arène du Petit Lumeçon. Approbation de l'avenant n° 1 et du décompte final. 3°/2° E/2006.766.00.SMC

ADOPTE à l'unanimité – 90e annexe

63° objet : Acquisition d'enregistreurs numériques. Ratification de modification de quantités au cahier spécial des charges. 3°/1° E/2006.104.022.00.LF

ADOPTE à l'unanimité – 91e annexe

64° objet : Création de voirie dans le cadre de la réalisation d'un ensemble multi-résidentiel Quai des Otages à Mons dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme.

Approbation de l'ouverture et du tracé de la voirie

**SOUS RESERVE** 3° 2° A/8428/CDP C/3/114

Mme MERCIER Anne Marie, Conseillère : Monsieur l'Echevin, Madame la Présidente, et Monsieur l'Echevin DARVILLE, je vais prendre de nouveau le 64 et le 65 en même temps. Toute réflexion faite, j'aimerais revenir sur ce dont nous avons discuté lors de la réunion du 15 janvier, avec des responsables de la ville et une partie des riverains. (Du Quai des Otages)

Certes Monsieur RUCQUOY interrogé, n'émet pas de réserve sur la réalisation du projet par rapport à la route cependant je voudrais être sûre que l'état des lieux sera bien établi avant le commencement des travaux et revu à la fin de ceux-ci. Je suppose que tout cela sera acté parce que cette route va connaître énormément de trafic pendant les travaux, je m'empresse de le dire, j'espère aussi que les riverains auront l'occasion de consulter les dossiers.

Une deuxième réflexion, elle me vient de ce qui s'est passé au moment de la réunion, qui était extrêmement positive parce que entendre les avis des uns et des autres lors de cette réunion du 15 janvier était extrêmement intéressant car certains propos éclairaient tel aspect encore obscur, d'autres attiraient l'attention sur ce qui n'avait pas été perçu. Par exemple les riverains ne contestaient pas la conception de 2 immeubles mais bien

leur ampleur par rapport à leur environnement. Je crois qu'il faudrait quand même qu'on n'oublie pas cette remarque qu'ils ont faite plusieurs fois.

Enfin, troisièmement et personnellement je crains, comme je l'ai déjà dit précédemment encore et toujours qu'il n'y ait pas assez de parking puisqu'on ne peut creuser en dessous de chaque immeuble dans ce Quai des Otages. Et que ces emplacements de parking seront disséminés un peu partout dans le domaine, à raison d'un par appartement. Il est vrai que les visiteurs pourront utiliser, nous a-t-on dit les espaces compris entre la route et la Haine, ce qui donne 51 emplacements, si ma mémoire est bonne.

Alors voyez-vous quand je revois tout cela, je me dis qu'il y a encore des zones d'ombres et je ne suis plus aussi rassurée que le 15 janvier.

Merci de m'avoir écouté.

M. COLLETTE François, Conseiller : Je pense un peu comme Madame MERCIER que effectivement on reste un peu sur sa faim. Je vous rappelle que j'étais intervenu sur ce point et c'était suite à mon intervention que cette commission a été mise sur pied. Dans ma préoccupation de voir articulée la voirie nouvelle qui est l'objet du point 64, sur un continuum de branchement avec le boulevard André Delvaux qui est l'artère principale des Grands Prés. J'avais rappelé que cette zone qui est concernée par ce projet était confrontée en réalité à l'espèce de vide juridique résultant de la mise en exception de cette partie qui morphologiquement, géographiquement appartient aux Grands Prés à la demande de certains riverains et spécialement de l'ASBL *VIE NOUVELLE* qui est donc l'association qui a racheté les terrains de l'ancienne *Providences des malades*, c'est-à-dire la Clinique du Pont Canal. Et donc on a engagé notre Conseil à approuver la réalisation d'une voirie, parce que c'est ça qui concerne le Conseil communal, c'est le Collège qui gère l'aspect urbanistique, pour nous c'est l'aspect voirie qui est de notre compétence, nous redoutions, je redoutais que cette voirie ne débouche sur rien sinon sur les chemins privés qui assurent les liaisons avec les implantations de l'ASBL c'est-à-dire son temple, sa salle polyvalente et sa maison de retraite. La commission qui s'est réunie, ne réunissait pas seulement la Ville de Mons, c'est-à-dire le Collège et les fonctionnaires, des Conseillers communaux de chaque groupe ou un représentant de chaque groupe et les riverains, puisque les promoteurs étaient là, l'auteur de projet du promoteur était présent mais aussi le propriétaire du site qui doit rendre possible l'articulation de la voirie qui est circonscrite dans le projet urbanistique de la société THOMAS PIRON ou de qui dépend la possibilité ultérieurement de faire cette

articulation et de faire ces branchements sur les voiries des Grands Prés. Positivement il est apparu que le représentant de cette ASBL, qu'effectivement il envisageait dans une troisième phase, de mettre en urbanisation le terrain qui se trouve de l'autre côté des installations de l'ASBL et qui donnerait à ce moment là au promoteur associé l'obligation de créer la voirie. Il faudra encore une connexion entre les deux mais pour l'usage de ses propres installations l'ASBL doit quand même réaliser des voiries. C'est d'une certaine façon rassurant, parce que l'auteur de projet avait déjà un projet urbanistique qui s'étendait sur un périmètre plus large, mais tout peut changer, la personne qui représentait l'ASBL peut être demain déboulonnée par son assemblée générale, il n'y a aucun engagement pris de manière certaine que cette urbanisation va se faire suivant un schéma qui est cohérent et je regrette qu'on n'ait pas pu aller plus loin lors de cette réunion au sujet de cette préoccupation.

J'ai tendance à faire confiance à quelqu'un qui me dit : « c'est ma nécessité vitale à moi, c'est une nécessité financière de l'ASBL de promouvoir une urbanisation sur une autre partie de mes terrains – qui sont quand même de 5 hectares à cet endroit- pour pouvoir réaliser mes objets sociaux, l'augmentation de la capacité de la maison de retraite, création d'une maison de retraite et de soin, MRS, création d'une plaine de jeux, d'un nouveau lieu culte, etc.

Je pense que l'on doit réfléchir si on doit mettre en péril un projet qui est immédiat par rapport à une exigence qui ne pourra pas être réalisée à bref délai, puisqu'on envisage un phasage. Première phase : la réalisation des deux groupes d'immeubles qui vont abriter les 132 logements. Deuxième phase : avec le début du return financier de cette opération, par l'ASBL, augmentation de sa capacité de sa maison de retraite, création de son nouveau temple, on arrive déjà à 5 ou 6 ans avant que ne s'engage le processus de poursuite de la création d'une voirie articulée sur les Grands Prés. C'est vrai que les riverains étaient préoccupés par la surcharge de la circulation.

Je vais dire que ces riverains étaient représentés ou assistés, parce que je ne sais pas si cette personne fait aussi partie des voisins immédiat, d'un spécialiste qui apparemment est urbaniste que l'auteur de projet connaissait bien puisqu'ils se tutoyaient en s'engueulant ou presque. Il a manqué de la plus élémentaire stratégie en venant opposer toute une série de contradictions et d'opposition tirées d'un RCU qu'il a manifestement mal lu. Je dirai que le représentant ou le porte parole des riverains les a sans doute desservis en attaquant de front sur le point de vue légaliste le projet alors que manifestement le terrain était mal choisi. Il est un petit peu dommage qu'ils n'aient pas



insisté sur la nécessité de résoudre ce problème d'accès arrière de la voirie dont il est question ici dans un délai plus rapide. Il y a quand même un argument qu'ils ont donné et qui n'est peut être pas réglementaire à proprement parlé mais qui mérite qu'on s'y attache et c'est un petit peu le même que celui qu'a évoqué Madame MERCIER. Mais Madame MERCIER en considération de l'espace public qui doit absorber le stationnement d'une cinquantaine de véhicules qui ne sont pas absorbés à l'intérieur du projet, moi mon argument ou plutôt ma préoccupation, elle va à l'utilisation des cours et jardins à l'arrière des ces bâtiments pour recevoir la plus grande partie du stationnement. Madame MERCIER l'a dit à cet endroit là, on est dans les alluvions de la HAINE, de la TROUILLE on ne sait pas construire des garages en sous terrains, c'est la problématique de tout l'ancien campus qui a pu devenir les Grands Près parce qu'on a remblayé et on a laissé tasser le terrain pendant des dizaines d'années alors que ce terrain c'est une véritable éponge. Donc, l'idée que l'on mette le stationnement des habitants en zone des cours et jardins reste là un problème urbanistique qui est préoccupant parce que cela veut dire que les riverains ne subissent pas seulement la circulation des gens qui passent sur le Quai des Otages, on a fait un rapide calcul ce sera dérisoire, 132 logements à côté des 380 lits de l'Hôpital qui se trouvait à cet endroit à l'époque, je vais dire, il n'y a pas photo. Les nuisances seront bien moins grandes, par contre que ces riverains puissent avoir le désagrément dans le fond de leur jardin, là quand même, urbanistiquement dans le cadre d'un bon aménagement du territoire c'est un petit peu préoccupant.

Finalement, je dis il y a à boire et à manger dans ce projet, c'est un bon projet parce que c'est un projet qui est susceptible d'amener effectivement dans des appartements de qualité un habitat important, même considérable en terme de densité au m<sup>2</sup> et la Ville a besoin de cette offre, je pense qu'on en est tous conscient. Maintenant que ce projet soit prétendument hors de gabarit avec les maisons voisines, je pense que ce sont les maisons ou une grande partie d'entre elles qui sont hors de gabarit par rapport à une zone de première couronne. Ca ce sont les arguments urbanistiques que j'estime valables et qui sont favorables au projet, reste la desserte et reste le problème du parking. J'aurais aimé que finalement le promoteur reprenne langue avec l'ASBL et le *Centre VIE NOUVELLE* pour essayer d'accélérer un processus qui tendrait à urbaniser aussi le second front qui pourrait être en prolongement des immeubles du Quai des Otages, puisqu'ils ont phasé ces deux bâtiments en deux phases qui commencent par construite complètement un bâtiment puis l'autre, qu'ils construisent le premier et qu'il

envisage alors de créer un bâtiment intermédiaire ou de commencer l'urbanisation de l'autre côté peut être qu'à ce moment là tout le monde pourrait trouver son compte. C'est la suggestion que je fais, moi je ne veux pas entraver et enrayer un processus d'urbanisation en première couronne qui est intéressant, qui est profitable pour la Ville de Mons mais je dis, il y a quand même des préoccupations qui sont valables, c'est cette circulation de véhicules dans les zones de cours et jardins, c'est-à-dire à hauteur des jardins des voisins et que l'on pourrait résoudre si on résolvait en même temps le problème de l'accès de l'autre côté au Boulevard André Delvaux. Pour être très clair, ce sera ni oui ni non, ce sera une abstention parce que cette réunion si elle était très fructueuse au niveau des échanges, nous laisse quand même avec une incertitude qui n'est pas levée dans l'état du dossier qui nous est soumis.

Mme HOUDART Catherine, Bourgmestre f.f : Merci Monsieur COLLETTE, Monsieur DARVILLE

M. DARVILLE Marc, Echevin : Oui, tout de suite pour rassurer Madame MERCIER, dans tous ces dossiers il y a un état des lieux de la route qui est effectué. Donc ne vous inquiétez pas, pas seulement dans ce dossier, mais dans tous les dossiers avant de commencer ce type de réalisation urbaine, on fait un état des lieux avant et après. En ce qui concerne les emplacements de parking, c'est clair, il y a une circulaire ministérielle qui prévoit un emplacement par logement et jusque maintenant c'est cette circulaire qui fait foi.

Donc 130 logements, 130 emplacements, donc le rapport 1, il est tout à fait valable et nous avons effectivement devant le bâtiment une réserve de plus de 50 emplacements pour les visiteurs. Et là, je suis un peu déçu parce qu'en sortant de cette réunion tout le monde était content, tout le monde était satisfait, tout le monde m'a signalé :

« Monsieur l'Echevin, quel beau projet et là aujourd'hui j'entends des contestations qui sont un peu autres. Donc Madame MERCIER, soyez rassurée. Monsieur COLLETTE soyez rassuré aussi le Pasteur s'est engagé lui à continuer l'urbanisation. Il a besoin d'étendre son home, il l'a dit, s'il veut rester dans les normes et garder une rentabilité et continuer l'extension de son home. Il doit construire un nouveau temple et sans une voirie complémentaire avec égouttage complémentaire, il lui sera impossible de compléter l'urbanisation de son terrain. Nous nous sommes nous engagés, enfin Monsieur BIEFNOT s'est engagé dans la délivrance du permis à bien stipuler ce maillage supplémentaire qui donne un accès supplémentaire de l'autre côté, donc on va le stipuler dans la délivrance du permis et cela a été dit clairement lors de la réunion.

Pour moi, comme la CCAT l'a signalé à l'unanimité, le projet est bon, c'est un bon projet en totale concordance avec le RCU je crois que la Ville a besoin de logements de qualité, ce seront des logements de qualité, il va y avoir un redéveloppement complet du site avec une arborisation, avec cet étang, un maillage autour de l'étang, on va revoir les accès. Donner un accès vers les Grands Près, donc tout ça a été étudié avec l'architecte, avec l'entrepreneur, avec le promoteur, avec le propriétaire, avec les fonctionnaires de la Région wallonne et avec les fonctionnaires de la Ville. Donc tout le monde a été content de voir ce maillage qui est déjà sur plan, tout le monde d'une manière unanime a trouvé ce projet beau. Maintenant, je resterai vigilant à l'écoute des riverains quant à l'état des lieux, quant aux promesses qui ont été formalisées parce que je crois que effectivement les riverains ont aussi le droit d'être rassurés quant à l'état des lieux de la route et du maillage complémentaire que nous avons promis.

Mme HOUDART Catherine, Bourgmestre f.f : Merci Monsieur l'Echevin, moyennant ces informations, peut on passer au vote ?

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, MM. LAFOSSE, DUQUENNE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, M. TOUBEAU, Mme HOUDART.

8 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 92e annexe

65<sup>e</sup> objet : Création de voirie dans le cadre de la réalisation d'un ensemble multi-résidentiel Quai des Otages à Mons dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme

Approbation du projet de construction

**SOUS RESERVE** 3<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> A/8428/CDP C/3/114

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT,

MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, MM. LAFOSSE, DUQUENNE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, M. TOUBEAU, Mme HOUDART.

8 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 93e annexe

66<sup>e</sup> objet : Ouvertures de classes complémentaires au 20.11.06 8<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> 64

ADOPTE à l'unanimité – 94e annexe

Mme HOUDART Catherine, Bourgmestre f.f : Nous passons maintenant aux interpellations :

Monsieur VISEUR

M. VISEUR Jean-Pierre, Conseiller : Merci Madame la Bourgmestre. Mon interpellation a trait au placement financier durable.

D'une part parce que la dernière phrase du document dont nous avons discuté la fois passée, c'est-à-dire le programme de législature 2007-2012, cette dernière phrase du document est la suivante : « En veillant en matière financière aux investissements socialement responsables » Donc il y a là une volonté du Collège d'aller vers les investissements socialement responsables. Par ailleurs, un an plutôt lors de la discussion du budget 2006, donc nous étions alors en décembre 2005, j'étais une nouvelle fois intervenu en matière de placements éthiques et l'Echevin des finances m'avait répondu très exactement, je l'ai repris dans le rapport : « vous avez posé une question concernant l'optimalisation des placements éthiques, il est vrai que plusieurs familles politiques présentent autour de cette table se sont prononcées en faveur des placements d'ordre éthique. Je signale c'est très très bien organisé, donc qu'il y a vraiment des sociétés de placements dans ce type de domaine qui font ça remarquablement bien et donc nous avons étudié la possibilité d'avancer ». Parole de Monsieur MILLER en décembre 2005.

Plus d'un an plus tard maintenant, donc je voulais faire le point. D'autant plus que la Banque TRIODOS, qui présente toutes les garanties de fiabilité, (Pourquoi ? Parce que c'est une des banques qui est contrôlée par la commission bancaire, il ne s'agit pas d'un petit organisme). Présente donc les garanties de fiabilité et d'éthique et elle développe en ce moment des relations avec des pouvoirs publics en général et avec les communes

d'ailleurs en particulier, et en tout cas elle est la seule banque, où l'argent déposé sert intégralement à des projets sociaux, culturels, ou environnementaux. Il y a d'ailleurs déjà beaucoup de communes flamandes et quelques communes de Bruxelles et de Wallonie qui collaborent avec cette banque, j'ai relevé les cas de Berchem Ste Agathe, Bruxelles, Evere et en région wallonne de Tubize, de Louvain la Neuve, Enghien, et le CPAS de Rixensart.

En tout cas au total, il y a plus de 50 pouvoirs publics en Belgique qui sont clients de TRIODOS. J'avais d'ailleurs joint un petit dossier à mon interpellation à l'intention de l'Echevin des finances et des Collègues du Conseil qui voulaient le consulter.

Bien sûr je cite TRIODOS vu son expertise qui est tout à fait reconnue dans le domaine des financements durables mais je n'ai à titre personnel aucun intérêt dans cette banque, je suis client et rien d'autre. Point à la ligne.

Et donc, s'il y avait d'autres formules qui étaient préférées par le Collège mais qui offriraient autant d'avantages sinon plus que la banque TRIODOS sur le plan de l'investissement durable évidemment que notre groupe s'y rallierait. Il n'y a pas de problème avec ça, mais l'essentiel maintenant c'est de passer du discours qu'on a déjà tenu plusieurs fois, passer du discours à l'action et donc la question est de savoir si le Collège peut nous dire ce qui a été fait et ou ce qui sera fait d'une manière imminente pas à longue échéance dans cette perspective.

Je vous remercie

Sortie de Monsieur DI RUPO : 43 présents

M. MILLER Richard, Echevin : Je vous remercie Monsieur le Conseiller au nom de mes Collègues du Collège d'avoir développé cette interpellation qui porte sur un sujet majeur. Un sujet extrêmement important. Alors, il est exact que le programme de mandature 2007-2012, stipule que nous veillerons, je reprends la phrase : « En matière financière aux investissements socialement responsables ».\*\*\* Le fait que l'accord de mandature prévoit cette disposition, est un élément qui confirme les propos qu'en tant qu'Echevin des finances, j'avais tenu en commission et que j'avais tenu déjà à l'époque au nom du Collège et que vous avez rappelé.

Alors, je vais vous apporter 3 types d'éléments de réponses :

*Le élément* : C'est tout d'abord la confirmation de ce que le Collège est attentif à cet aspect, souhaite avancer en ayant une action significative dans le domaine, a déjà avancé mais tout en étant prioritairement attentif aux intérêts de nos concitoyens et notre Ville.

*2ème élément de réponse* : Pour ce faire, c'est-à-dire pour mener des avancées significatives dans ce domaine, nous avons souhaité travailler concomitamment sur plusieurs plans : premier point mais je vous le rappelle parce que vous avez participé à tous nos travaux de notre Commission.

- 1 L'organisme bancaire avec lequel la Ville de Mons travaille était DEXIA, il ne s'agit nullement d'une appréciation négative par rapport au service proposé par la Banque TRIODOS mais simplement nous avons la volonté d'être conséquent avec nous même, nous avons des relations de travail avec DEXIA et donc nous attendons travailler dans ce cadre là pour tout ce qui concerne les investissements socialement responsables.

- 2 Vous savez aussi que fin de l'année dernière nous avons lancé l'appel d'offre préliminaire à la désignation de l'organisme financier avec lequel la Ville de Mons va travailler durant la mandature qui s'ouvre.

Deux organismes ont répondu : DEXIA et FORTIS. Le Collège a demandé d'être assisté dans l'examen des offres rentrées par le CRAC de la Région wallonne. Le CRAC de la Région wallonne c'est pas un type plus fort que les autres, c'est un Conseil qui se fournit aux communes. Et donc, nous travaillerons avec eux pour examiner les offres et pour arrêter notre choix. Notre choix, le choix du Collège sera fait en fonction des intérêts de notre Ville et de nos concitoyens. Le choix une fois arrêté, nous entamerons alors une discussion sur ce point avec l'organisme qui aura été retenu en matière de placements socialement responsables. Je tiens cependant à préciser déjà pour ce qui concerne ce type de placements, l'autorité communale montoise place principalement ses avoirs en certificat de trésorerie émis par d'autres institutions publiques comme le Port d'Anvers, SWE, etc.

Ce sont des certificats qui sont déjà par définition, des instruments de placement sûrs, puisque compte tenu de la nature des émetteurs publics, il y a déjà des critères acceptables d'investissements socialement responsables à cet égard. En clair, cela veut dire quoi ? Mais nous ne plaçons pas les avoirs de la Ville de Mons qui ne sont pas énormes, mais chaque fois des placements ponctuels, nous ne les plaçons pas dans une fabrique de cigarettes, d'alcool, etc. bien entendu. Je tiens à préciser que les propos que je vais tenir maintenant sont d'ordre général et n'impliquent pas de ma part une préférence pour les services rendus par DEXIA, nous avons fait un appel d'offre, je viens de le dire, les deux offres seront examinées. Mais DEXIA durant la période qui vient de s'écouler a développé beaucoup d'opérations dans ce domaine. Elle est la première banque à avoir mis sur le marché des produits de placements à développement

durable et toutes les réserves en assurances sont placées déjà dans ce type de placement et ce conformément au principe du port FOLIO 21. Qui dit DEXIA Assurances investit la prime de votre Police selon les principes de port Folio 21. Port Folio 21 vise à réduire le travail des enfants et le travail forcé, à favoriser la liberté d'association et la non discrimination conformément aux conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail etc.

Il y a déjà dans les opérations que nous avons menées avec DEXIA, il y a déjà une attention aux préoccupations que vous avez rappelées dans votre interpellation.

3ème élément ; un élément qui n'est pas extérieur à notre enceinte même si je vais évoquer le travail parlementaire qui est mené à Namur, j'ai déposé une proposition de décret au Parlement Wallon pour rendre obligatoire ce type de placement. Un texte semblable a été déjà voté par les partis démocratiques qui composent le Parlement Bruxellois sur proposition du Bourgmestre d'Auderghem, au niveau Wallon le texte a franchi les étapes parlementaires, il a d'ailleurs été signé par un autre membre de notre Conseil communal, Madame KAPOMPOLE, il a été adopté par les quatre partis politiques démocratiques en commission et il est pour l'instant en attente de l'avis du Gouvernement, avis qui ne saurait pas tarder. Une dernière précision, ce type de placement, je l'ai dit à deux reprises, le Collège est avant tout attentif aux intérêts de nos concitoyens et de la Ville, mais ce type de placement ne signifie, ce n'est pas parce qu'ils sont éthiques ou directement concernés par l'environnement, le maintien de la qualité de vie, etc. opposés au travail des enfants, enfin tout un ensemble de critères de cet ordre de là, ce n'est pas parce qu'ils sont de cette nature qu'ils ne sont pas rentables et donc bien entendu, une grande leçon de ces 10 dernières années qui a été tirée par les différents experts dans le domaine ce sont des placements sûrs qui sont opérés en bon père de famille et qui retiennent de plus en plus l'attention des acheteurs potentiels. Voilà ce que je voulais apporter comme complément de réponse Monsieur le Conseiller.

M. VISEUR Jean-Pierre, Conseiller : Merci pour cette réponse à plusieurs niveaux, donc je retiens quand même qu'il y a des choses qui se font et je m'en réjouis, je veux faire 2 remarques d'abord :

Il y a deux approches en matière de finance éthique, il y a une approche qui est défensive c'est-à-dire placer de l'argent là où on est sûr qu'on n'en fera pas quelque chose de mal. Qu'on ne fera pas précisément, vous avez cité le tabac, l'alcool, on pourrait dire les armes, ou des produits polluants, etc .

Ca c'est purement défensif, c'est le premier niveau en quelque sorte. Mais il y a un niveau qui est plus pro-actif, c'est-à-dire, placer de l'argent là où l'on sait que l'on va faire quelque chose qui est favorable à l'environnement, à la culture ou au social. Et ça c'est le cas effectivement de tout l'argent qui est placé chez TRIODOS et on est quand même là, à deux niveaux différents.

Alors, vous m'avez dit aussi, il y a eu des appels d'offres et puis il y a DEXIA et FORTIS qui ont répondu. Je ne crois pas que cela leur donne une exclusivité, des appels d'offres c'est surtout en matière d'emprunt pour la Ville, le financement, les besoins financiers de la Ville et donc ce n'est pas dans ce sens là qu'allait mon interpellation, il ne s'agit pas d'emprunter à TRIODOS éventuellement, il s'agit d'y mettre les liquidités de façon à ce qu'elles soient utilisées positivement dans les domaines que j'ai cités. Donc cela ne me paraît pas non plus incompatible avec l'appel d'offres qui a été lancé et auquel ont répondu DEXIA et FORTIS et auquel n'aurait pas pu répondre une banque comme TRIODOS, les besoins des communes étant beaucoup trop grands pour ce type d'approche. Donc je voulais faire ces 2 remarques là. Je relirai bien sûr votre réponse avec attention lorsqu'elle sera sur le site et nous aurons probablement encore l'occasion d'en reparler parce qu'il nous faut essayer d'aller le plus loin possible dans cette voie là.

M. MILLER Richard, Echevin : Si vous me le permettez un mot de réponse par rapport à votre réplique si j'ose dire. Il est bien entendu que nous ne faisons pas la confusion. Et nous savons parfaitement que l'appel d'offres concerne toutes les opérations financières de la Ville raison pour laquelle dans ma réponses j'ai précisé que c'est après avoir choisi l'organisme financier avec lequel nous allons conclure que nous aborderons de façon beaucoup plus directe alors cet aspect socialement responsable et dans ce cadre là, nous sommes, le Collège et vous, du même avis, à savoir qu'il faut une politique plus offensive mais nous pensons que ce sera préférable de le faire avec l'organisme financier que nous avons choisi si c'est possible.

M. VISEUR Jean-Pierre, Conseiller : Donc on en reparlera.

Mme HOUDART Catherine, Bourgmestre f.f : Deuxième interpellation, Madame la Conseillère Joëlle KAPOMPOLE.

Mme KAPOMPOLE Joëlle, Conseillère : Merci Madame la Bourgmestre, Madame l'Echevine, Messieurs les Echevins, Chers Collègues, grâce au Parlement wallon j'ai pu visiter les camps de concentrations de Ravensbrück et de Sachsenhausen. La délégation



était composée de jeunes et notamment de jeunes montois-montoises, de Députés et de rescapés.

En fait l'objectif était de transmettre aux jeunes générations la leçon de l'histoire en les confrontant et en fait en nous confrontant tous au vestige de l'horreur nazie. Au Sénat, une plate forme Démocratie et Citoyenneté a été créée. Il s'agit d'un espace, d'éducation interactif à la mémoire et via le site Internet, via des événements spécifiques également un outil d'éducation à la citoyenneté. Et bien Mons pourrait agir dans un sens identique, un exemple, les Fêtes Patriotiques, pourquoi ne pas associer les enfants des écoles de l'entité montoise aux Fêtes Patriotiques, Cuesmes le fait déjà depuis un certain temps avec d'ailleurs une forte mobilisation, un grand enthousiasme en 2006; à Obourg mon Collègue Bruno ROSSI me rappelle que les enfants ont même adopté une charte de passeurs de mémoire et tout cela en collaboration, en synergie avec les groupements patriotiques. A Tournai les enfants travaillent sur un texte, apportent une fleur, même les gestes les plus simples sont porteurs de sens. Alors pourquoi ne pas envisager de généraliser ce type d'initiative dans toute l'entité montoise? Je suis convaincue que l'éducation à la citoyenneté par un travail de mémoire permettra aux jeunes de mieux décoder le présent. Je vous remercie.

Mme HOUDART Catherine, Bourgmestre f.f : Madame la Conseillère, former les jeunes à la citoyenneté est l'une des missions de notre enseignement fondamental et c'est aussi en participant aux Fêtes Patriotiques que nos jeunes têtes blondes comprennent mieux le sens des mots Solidarité, Paix et Démocratie. Les écoles, de quelque réseau que ce soit ont toujours participé à certaines de ces journées commémoratives. La plupart d'entre elles veillent à sensibiliser les enfants et à les impliquer lors de ces journées dédiées au souvenir. Des Anciens Combattants ont été conviés à présenter des exposés dans différentes classes, les élèves sont invités à participer à des cérémonies d'hommage aux soldats disparus et des gerbes sont déposées devant les monuments. Il faut néanmoins noter que le 11 novembre étant un jour férié il est parfois un peu compliqué de compter sur la présence des enfants quoique je peux vous signaler que dans certaines sections, autres d'ailleurs que vous avez citées, les Directions d'établissements, les Enseignants, les parents et les enfants sont présents. Le Conseil communal des enfants sensibilise aussi également les jeunes lors de leurs différents travaux. Quoiqu'il en soit à l'approche de cette date, des leçons sont données par les titulaires de classes sur la signification de ces commémorations. Ces derniers étant conscients que ce devoir de mémoire incombe à chacun dans une société

démocratique et tout particulièrement à ceux qui ont la charge pédagogique des générations futures.

Mme KAPOMPOLE Joëlle, Conseillère : Merci pour la réponse, Madame la Bourgmestre. Pour l'avoir vécu, je peux vous certifier que ce n'est pas généralisé à l'ensemble des sections de l'entité montoise et donc je plaiderai vraiment pour encore le généraliser, évidemment, une école n'est pas l'autre. Et je comprends que dans certaines écoles on préfère travailler à l'intérieur de la classe mais c'est vraiment une image assez forte d'avoir un ancien et un plus jeune qui vont déposer une gerbe en même temps et donc si avez le moyen, essayer d'encourager cela encore plus fortement.

Mme HOUDART Catherine, Bourgmestre f.f : Avec l'Echevin de l'Instruction publique, Monsieur Jean Paul DEPLUS, en tout cas, on pourra s'atteler à ce travail, en tout cas en ce qui concerne les écoles fondamentales communales mais on sera aussi le relais au niveau d'autres réseaux, d'autres écoles.

Troisième interpellation, Monsieur Xavier DUPONT.

M. DUPONT Xavier, Conseiller : Merci Madame la Bourgmestre. Chers Collègues, vous n'êtes pas sans savoir que Nimy et sa rue des Viaducs représente une véritable porte d'accès, non seulement pour le centre ville mais également pour notre Grand Place. Il est également bon de rappeler que cet axe qu'empruntent de nombreux touristes qui nous font le privilège d'une visite, mais aussi les supporters, visiteurs du RAEC Mons, par exemple.

Force est malheureusement de constater que les dégradations rencontrées à certains endroits de cet axe routier donnent une image bien peu positive de l'entrée de la Ville et aussi de notre belle cité en général. Constatons en effet parmi les éléments pouvant être retenus, les maisons qui s'écroulent, les chutes de pierres rencontrées aux abords des habitations situées au numéro 106 et 192 au 204 de cet axe. Contribue largement à créer une véritable insécurité au niveau des usagers des trottoirs et plus particulièrement pour les personnes à mobilité réduite. Ainsi qu'une amertume dans le cœur de nos concitoyens quant à la qualité de leur cadre de vie. C'est la raison pour laquelle, je me permets par la présente de vous interpellier aux fins de connaître si hormis le placement de barrières de protection, actuellement qui ne constitue vous en conviendrez, qu'une piètre solution aux problèmes rencontrés, il a été mis en œuvre d'autres mesures destinées à résorber cet embarras récurrent. Il serait intéressant de vous voir préciser, quelles actions pourraient être envisagées pour supporter ce qui pourrait devenir une impasse communale à la connaissance des organes administratifs compétents.

2- Si les propriétaires visés par ces dégradations ont été contactés aux fins de recueillir leurs avis en ce qu'ils entendraient faire pour régler ce problème immobilier ?

3- Et pour finir, quel pourrait être le délai d'action nécessaire pour que la population puisse voir à terme une évolution dans une situation que tout un chacun espère ne pas voir s'engluer dans le marécage administratif ? Je vous remercie.

M. BIEFNOT Richard, Echevin : Merci Madame la Bourgmestre, mes chers Collègues, merci à Xavier DUPONT d'aborder un sujet que le Collège connaît parfaitement depuis plusieurs années. Vous avez raison, c'est une situation qui est particulièrement dommageable pour l'image de marque que cela donne. Ceci étant bien entendu, nous sommes dans un domaine tout à fait privé et les mesures et les actions que peut mener la Ville sont relativement limitées dans un premier temps et s'inscrivent dans la stricte légalité. Ce dossier, je le disais est connu par le Collège puisque vous devez savoir qu'en 2005, des arrêtés du Bourgmestre ont été pris pour des mesures d'urgence, pour les numéros 192 et 194 et en 2006 pour les numéros 200 et 2002, c'est-à-dire une procédure d'arrêté concernant les immeubles menaçant ruine. Ces arrêtés du Bourgmestre visaient des travaux minimaliste, à savoir intervenir au niveau des gouttières qui effectivement pouvaient amener soit la chute, la perforation d'eau mais également la chute de divers éléments et aussi fermer les baies de l'étage de cet immeuble là pour éviter que celui-ci ne se fasse squatter. Cet arrêté précisait bien entendu, s'adressait aux propriétaires des immeubles mais précisait bien entendu à leur intention que si les travaux n'étaient pas faits la Ville de Mons se substituerait à l'absence de réaction des propriétaires. Bien entendu c'est ce qui s'est fait, vous avez pu constater qu'effectivement ces baies ont été murées et les corniches également ont été enlevées ou sécurisées afin d'éviter les risques inhérents. Si les barrières ont été placées et si elles sont encore là actuellement c'est simplement que dans certains cas c'est nécessaire car il est toujours possible que de l'eau puisse tomber sur le trottoir et en période de gel puisse créer des incidents et des embarras pour les piétons. Il faut savoir aussi la difficulté pour la Ville de Mons de pouvoir s'adresser aux propriétaires dans certains cas, il faut savoir que certains immeubles ont été revendus et qu'il n'est pas toujours facile de pouvoir contacter le propriétaire quand il s'agit simplement d'un propriétaire, dans certains cas il s'agit d'indivision et toute la difficulté de trouver les responsabilités évidentes. Bien entendu, des contacts ont été faits avec les propriétaires que l'on a pu contacter pour tenter de les convaincre mais encore une fois il s'agit vraiment de tenter de les convaincre, on ne peut pas les obliger à vendre ou à rénover

bien entendu. Il faut savoir que dans certains cas des informations que nous avons en notre possession certains des candidats acquéreurs nous ont dit que les prix demandés étaient tout à fait surfaits pour ce genre de ruine. Mais sans doute s'agit-il là, pour une série de propriétaires de faire un peu de tentative de spéculation dans une rue de passage comme vous l'avez signalé.

Les deuxièmes mesures qui sont d'ailleurs bien réelles, c'est la taxe. La taxe qui vise les immeubles laissés à l'abandon, il faut savoir que ces taxes sont réglementées par la Région wallonne et que la Ville de Mons a adopté ces taxes au montant maximal autorisé par la Région Wallonne. Je les rappelle, la première année les immeubles sont taxés à hauteur de 50 euros par mètre de façade et par étage. Et pour la deuxième année, la taxe passe à 100 euros par mètre courant de façade et par étage. Et la troisième année, à 150 euros, ce qui montre qu'il y a effectivement une progression de manière à tenter d'inciter les propriétaires soit à se débarrasser de cet immeuble en le vendant, soit en le rénovant eux mêmes. Ces taxes sont actuellement appliquées pour les 192, 194, 196, 200 et 202 et vraisemblablement puisque c'est à l'instruction actuellement pour les 198 et 204, la taxation devrait être également d'application. Une dernière piste que l'on peut, mais là je ne peux que difficilement vous donner une information plus précise ce qui pourrait être possible évidemment c'est qu'à terme la Ville de Mons puisse faire procéder à une sorte d'expropriation de manière peut être à récupérer ces logements et de leur donner une vocation de logements sociaux mais là cela demande évidemment de confronter cela avec les priorités du Collège en cette matière. Donc pour votre dernière partie, quelle est la durée avant que ce chancre ne disparaisse, malheureusement dans l'état actuel des choses, raisonnablement je ne peux pas vous la donner. Mais enfin voilà, dans l'état de la situation, les mesures qui ont été prises et soyez certain, le Collège, la Ville de Mons dans son entier est attentif à tenter de résorber ce problème.

Mme HOUDART Catherine, Bourgmestre f.f : Merci Monsieur BIEFNOT. Alors les prochaines dates des différents Conseils sont le 5 mars, pour le Conseil Budget ainsi que le 26 mars.

Nous allons passer au huis clos, merci au public, aux journalistes, aux services techniques, à Monsieur MELIS et aux collaborateurs des différents services pour le travail qu'ils ont effectué.

La séance s'ouvre à huis clos avec 43 présents  
Sont absents : MM. BEUGNIES, DI RUPO

67° objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- a) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5<sup>e</sup> temps accordée à une employée d'administration 1<sup>e</sup> 10067

ADOPTE – 95<sup>e</sup> annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- b) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à ½ temps accordée à un chef de service administratif 1<sup>e</sup> 3294

ADOPTE – 96<sup>e</sup> annexe

68° objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- a) Prolongation du congé parental par réduction des prestations d'1/5<sup>e</sup> temps dans le cadre d'une interruption de carrière 1<sup>e</sup> 11642

ADOPTE – 97<sup>e</sup> annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- b) Interruption de carrière par réduction des prestations d'1/5<sup>e</sup> temps  
Prolongation 1<sup>e</sup> 11219

ADOPTE – 98<sup>e</sup> annexe

- c) Convention de mise à disposition auprès de l'ASBL RTAEC d'un ouvrier non-qualifié 1<sup>e</sup> 17783

REMIS

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

69° objet : PERSONNEL D'ENTRETIEN – Mise en disponibilité pour maladie d'une auxiliaire professionnelle 1<sup>e</sup> 10/3505

ADOPTE – 99<sup>e</sup> annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

70° objet : PERSONNEL OUVRIER – Interruption de carrière par réduction de ses prestations à ½ temps accordée à un ouvrier qualifié 1<sup>e</sup> 11691

ADOPTE – 100<sup>e</sup> annexe

71° objet : PERSONNEL DES BIBLIOTHEQUES

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- a) Octroi d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'1/2 temps à une employée de bibliothèques 1<sup>e</sup> 10/11231

ADOPTE – 101<sup>e</sup> annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

b) Octroi d'une pause-carrière à 4/5<sup>e</sup> temps à une bibliothécaire 1<sup>e</sup> 10/10563

ADOPTÉ – 102<sup>e</sup> annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

c) Modification de la durée d'une interruption complète de carrière et octroi d'une pause-carrière à 4/5<sup>e</sup> temps 1<sup>e</sup> 10/11232

ADOPTÉ – 103<sup>e</sup> annexe

72<sup>e</sup> objet : SERVICE INCENDIE –

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

a) Personnel du Centre 100 – proposition de licenciement d'un opérateur centre 100 stagiaire 1<sup>e</sup> GRH13 GEN

ADOPTÉ – 104<sup>e</sup> annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

b) Nomination définitive d'un sous-lieutenant pompier professionnel. SI 17183

ADOPTÉ – 105<sup>e</sup> annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

73<sup>e</sup> objet : Qualicité. Désignation de 3 délégués à l'Assemblée.  
Manag.Organ. 02/Qualicité

ADOPTÉ – 106<sup>e</sup> annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

74<sup>e</sup> objet : Qualicité. Désignation d'un représentant au Collège des gérants.  
Mang. Organ. 02/Qualicité

ADOPTÉ – 107<sup>e</sup> annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

75<sup>e</sup> objet : Lumeçon – ASBL « Saint Georges de Mons » - Désignation des représentants de la Ville de Mons. Cellule Lumeçon

ADOPTÉ – 108<sup>e</sup> annexe

76<sup>e</sup> objet : ASBL Centre Interprofessionnel de Service de Prévention et de Médecine du Travail (SPMT) – Désignation des délégués communaux 1<sup>e</sup> 3321

REMIS

77<sup>e</sup> objet : Représentation de la Ville auprès de l'ASBL « Orchestre Royal de Chambre de Wallonie (ORCW) après le renouvellement du Conseil communal. Culture

REMIS

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,  
78° objet : Représentation de la Ville auprès de l'ASBL « La Pensée Wallonne » après le renouvellement du Conseil communal. Culture 6311

ADOPTE – 109° annexe

79° objet : Représentation de la Ville auprès du Centre Culturel Transfrontalier - ASBL Le Manège.Mons après le renouvellement du Conseil communal. Culture

REMIS

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,  
80° objet : Représentation de la Ville auprès de l'ASBL « MUNDANEUM » après le renouvellement du Conseil communal. Culture 6300B

ADOPTE – 110° annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,  
81° objet : Représentation de la Ville au Conseil d'administration de la Bibliothèque de l'Université de Mons-Hainaut après le renouvellement du Conseil communal.  
 Culture 6713

ADOPTE – 111° annexe

Sortie de M. B. VANCAUWENBERHGE, Secrétaire communal  
 M. Hervé JACQUEMIN exerce les fonctions de Secrétaire de séance

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,  
82° objet : Représentation de la Ville à l'Assemblée générale et au Conseil d'Administration de l'ASBL « La Maison des Ateliers » après le renouvellement du Conseil communal. Culture 6306

ADOPTE – 112° annexe

Entrée de M. B. VANCAUWENBERGHE, Secrétaire communal

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,  
83° objet : Représentation de la Ville auprès de l'ASBL « Jazz Fondation – La Maison du Jazz en Hainaut » après le renouvellement du Conseil communal. Culture 6653

ADOPTE – 113° annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,  
84° objet : Représentation de la Ville auprès de l'Association des Villes de la Grande Europe pour la Culture « Les Rencontres » après le renouvellement du Conseil communal. Culture 6336

ADOPTE – 114° annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,  
85<sup>e</sup> objet : Représentation auprès de l'ASBL « REAGA » - Réseau Européen de l’Affiche et du Graphisme d’Auteur après le renouvellement du Conseil communal. Culture 6345

ADOPTE – 115<sup>e</sup> annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,  
86<sup>e</sup> objet : Représentation de la Ville au sein de l'ASBL « Centre des Écritures dramatiques – Wallonie – Bruxelles (CEB-WB) après le renouvellement du Conseil communal. Culture 6346

ADOPTE – 116<sup>e</sup> annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,  
87<sup>e</sup> objet : Représentation de la Ville auprès de l'ASBL « Musée des Arts Contemporains de la Communauté française – Grand Hornu » après le renouvellement du Conseil communal. Culture 6612

ADOPTE – 117<sup>e</sup> annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,  
88<sup>e</sup> objet : Représentation de la Ville auprès de l'ASBL « Médiathèque de la Communauté française » après le renouvellement du Conseil communal. Culture 6721

ADOPTE – 118<sup>e</sup> annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,  
89<sup>e</sup> objet : Représentation de la Ville auprès de l'ASBL « Auditorium Abel Dubois » après le renouvellement du Conseil communal. Culture 6331

ADOPTE – 119<sup>e</sup> annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,  
90<sup>e</sup> objet : Représentation de la Ville au sein de l'ASBL « Musées et société en Wallonie » après le renouvellement du Conseil communal. Culture 6218C

ADOPTE – 120<sup>e</sup> annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,  
91<sup>e</sup> objet : Représentation de la Ville au sein de l'ASBL « Télévision régionale et communautaire de la Région de Mons-Borinage (Télé MB) après le renouvellement du Conseil communal. Culture 6317

ADOPTE – 121<sup>e</sup> annexe



Par 43 suffrages sur 43 votes valables,  
92° objet : Représentation de la Ville au sein de l'ASBL « Centre de Diffusion Cinématographique montois (Plaza Art) après le renouvellement du Conseil communal. Culture

ADOPTE – 122° annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,  
93° objet : Renouvellement de la Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire. Territoire et Aménagement Permis CCAT

ADOPTE – 123° annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,  
94° objet : Désignation des nouveaux représentants de la Ville à la Maison de l'Entreprise. Economie

ADOPTE – 124° annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,  
95° objet : Désignation des nouveaux représentants de la Ville au Comité de Direction du « Parc Scientifique » Economie

ADOPTE – 125° annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,  
96° objet : Désignation des nouveaux représentants de la Ville à l'ASBL « Gestion Centre Ville » Economie

ADOPTE – 126° annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,  
97° objet : Désignation des nouveaux représentants à la Fondation pour l'Élevage Chevalin en Hainaut Economie

ADOPTE – 127° annexe

98° objet : Désignation du nouveau représentant de la Ville à l'Hippodrome du Bois Brûlé de Mons Economie

REMIS

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,  
99° objet : Désignation des nouveaux représentants de la Ville à la SWDE Economie

ADOPTE – 128° annexe

100<sup>e</sup> objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- a) Désignations à titre intérimaire d'institutrices primaires. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup>  
3578/3520/3304/3028/3475/3310

ADOPTE – 129<sup>e</sup> à 137<sup>e</sup> annexes

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- b) Octroi d'une mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type 1 à une institutrice primaire définitive. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 5977

ADOPTE – 138<sup>e</sup> annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- c) Démission honorable de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'une institutrice primaire définitive. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 6605

ADOPTE – 139<sup>e</sup> annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- d) Désignation à titre intérimaire d'institutrices maternelles 8<sup>e</sup> 1<sup>e</sup>  
3410/3314/3483/3618/3501/3378/3620/3549/3142/3476

ADOPTE – 140<sup>e</sup> à 151<sup>e</sup> annexes

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- e) Retrait d'une délibération du 04/09/06 désignant une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi vacant 8<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> 3316

ADOPTE – 152<sup>e</sup> annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- f) Retrait et modification d'une délibération du 04/09/06 portant sur la démission d'une institutrice maternelle définitive 8<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> 6083

ADOPTE – 153<sup>e</sup> annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- g) Désignations d'institutrices maternelles dans un emploi vacant 8<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> 3454/3376/3567

ADOPTE – 154<sup>e</sup> à 156<sup>e</sup> annexes

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- h) Fixation des prestations des maîtres spéciaux d'éducation physique pour 2006-2007. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 1263

ADOPTE – 157<sup>e</sup> annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- i) Mise en disponibilité par défaut partiel d'emploi d'une maîtresse d'éducation physique. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3099

ADOPTÉ – 158<sup>e</sup> annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- j) Réaffectation à titre intérimaire d'une maîtresse d'éducation physique. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3099

ADOPTÉ – 159<sup>e</sup> à 161<sup>e</sup> annexes

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- k) Réaffectation à titre intérimaire d'un maître d'éducation physique. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3098

ADOPTÉ – 162<sup>e</sup> annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- l) Réaffectation à titre définitif d'une maîtresse d'éducation physique. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3099

ADOPTÉ – 163<sup>e</sup> annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- m) Réaffectation à titre définitif d'un maître d'éducation physique. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3098

ADOPTÉ – 164<sup>e</sup> annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- n) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'un maître d'éducation physique. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3098

ADOPTÉ – 165<sup>e</sup> annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- o) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une maîtresse d'éducation physique. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3358

ADOPTÉ – 166<sup>e</sup> annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- p) Réaffectation à titre intérimaire d'un maître d'éducation physique. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3622

ADOPTÉ – 167<sup>e</sup> et 168<sup>e</sup> annexes

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- q) Désignation à titre intérimaire d'une maîtresse d'éducation physique. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3405

ADOPTÉ – 169<sup>e</sup> annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

r) Désignation à titre intérimaire d'une maîtresse d'éducation physique. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3359

ADOPTÉ – 170<sup>e</sup> et 171<sup>e</sup> annexes

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

s) Désignation à titre intérimaire d'une maîtresse d'éducation physique. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3608

ADOPTÉ – 172<sup>e</sup> et 173<sup>e</sup> annexes

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

t) Désignation à titre intérimaire d'un maître d'éducation physique. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3548

ADOPTÉ – 174<sup>e</sup> à 178<sup>e</sup> annexes

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

u) Désignation à titre intérimaire d'un maître d'éducation physique. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3568

ADOPTÉ – 179<sup>e</sup> à 182<sup>e</sup> annexes

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

v) Désignation à titre intérimaire d'un maître d'éducation physique. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3098

ADOPTÉ – 183<sup>e</sup> à 185<sup>e</sup> annexes

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

w) Désignation à titre intérimaire d'une maîtresse d'éducation physique. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3358

ADOPTÉ – 186<sup>e</sup> à 192<sup>e</sup> annexes

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

x) Mise à la retraite d'une institutrice primaire définitive. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 5653

ADOPTÉ – 193<sup>e</sup> annexe

101<sup>e</sup> objet : ACADÉMIE DES MÉTIERS, DES ARTS ET DES SPORTS

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

a) Démission honorable d'un professeur de cours généraux. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 6210

ADOPTÉ – 194<sup>e</sup> annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

b) Demande d'interruption partielle de la carrière professionnelle d'une chargée de cours généraux et techniques. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 6353

ADOPTÉ – 195<sup>e</sup> annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, Madame la Présidente constate qu'au voeu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2006

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :  
Le Secrétaire communal,

La Bourgmestre ff-Présidente

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Catherine HOUDART.

=====